### Le 7 novembre 2016

### Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** sept novembre deux mille seize, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Claire Dubé, messieurs les conseillers Serge Dionne, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Donald Bélanger, Pierre Chassé, Karol Francis, Dave Dumas et Marc Parent formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Éric Forest.

Messieurs Claude Périnet, directeur général, Marc Doucet, greffier par intérim, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2016-11-925

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet au retrait des points 15.10 et 15.11 et à l'ajout des points 17.1 à 17.7.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### 2016-11-926

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le greffier par intérim s'étant conformé aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (c. C-19), est dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016, à 20 h 04.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procèsverbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procèsverbal étant signé par le maire suppléant et contresigné par le greffier par intérim.

# **PROCLAMATION**

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 1993 la Journée nationale de l'enfant est célébrée partout au Canada pour souligner l'adoption par les Nations Unies de deux documents sur les droits des enfants, à savoir la Déclaration des droits de l'enfant, le 20 novembre 1959 et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée vise à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant et devant contribuer de façon significative au processus décisionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir;

**CONSIDÉRANT** l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants;

Je, Éric Forest, à titre de maire de la Ville de Rimouski, et au nom du conseil municipal, proclame la journée du 20 novembre « **Journée internationale des droits de l'enfant** » sur le territoire de la municipalité et sensibilise la population à l'importance des enfants dans notre collectivité tout en invitant les rimouskoises et rimouskois à prendre un temps d'arrêt pour célébrer cette journée.

DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-11-927

# SUBVENTION 2016 – 12° MARCHÉ DES SAVEURS DU BAS-SAINT-LAURENT

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claire Dubé, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder à l'association Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent une subvention, au montant de 500 \$, à titre de contribution au 12<sup>e</sup> Marché des Saveurs du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2016.

2016-11-928

### SUBVENTION 2016 – COMITÉ PERMANENT SUR LA SÉCURITÉ DES BATEAUX DE PÊCHE DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder au Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un cocktail au nom de la Ville de Rimouski, lors du colloque de cette association qui se tiendra à Rimouski du 8 au 10 février 2017.

2016-11-929

Modifiée par la résolution 2016-11-1018

# SUBVENTION 2016 – PRÊT DE LOCAUX – ANCIEN ÉDIFICE MUNICIPAL DE RIMOUSKI-EST – OPÉRATION NEZ ROUGE RIMOUSKI

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accorder à Opération Nez rouge Rimouski une subvention, au montant de 500 \$, à titre de soutien à la réalisation de l'Opération Nez rouge 2016 ainsi que le prêt, à titre gratuit, d'un local situé dans l'ancien édifice municipal de Rimouski-Est pour la réalisation de l'édition 2016, soit du 25 novembre au 23 décembre 2016, et ce, conditionnellement à ce que l'organisme assume les frais de conciergerie et de téléphonie pour la durée du prêt.

# 2016-11-930

APPUI – PROJET « RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE » – UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**CONSIDÉRANT QUE** l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent une infrastructure de recherche et une expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), a proposé aux municipalités et MRC côtières un projet intitulé *Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière*;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers,

dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation et que l'ensemble de ces informations sont nécessaires afin d'élaborer un Plan de gestion côtier de notre MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été soumis au Bureau des Changements climatiques du Québec en 2015 et a reçu un accueil favorable mais que depuis, aucune confirmation officielle n'a encore été transmise à la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);

**CONSIDÉRANT QUE** malgré ce délai pour émettre une réponse, la date de fin du programme est toujours le 30 mars 2020 ce qui met à risque la possibilité de pouvoir couvrir l'ensemble des municipalités et les objectifs du projet tel qu'il avait été conçu;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité de demander au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques d'émettre une réponse officielle dans les plus brefs à la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR pour le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière ».

### DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### 2016-11-931

### SUBVENTION 2016 - OPÉRA-THÉÂTRE DE RIMOUSKI

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Opéra-théâtre de Rimouski une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur au nom de la Ville de Rimouski, à l'occasion du concert prestige 2016 de l'Opéra de Rimouski qui se tiendra le 20 novembre 2016.

#### 2016-11-932

## PARTENARIAT – GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE ET VILLE DE RIMOUSKI – FORMATION SIMULACTIONS

**CONSIDÉRANT** la participation des femmes à la vie politique municipale demeure sous représentée à la Ville de Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski se soucie de bâtir une relève en politique municipale dans laquelle la représentation féminine serait augmentée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski souhaite démystifier les défis d'une campagne électorale afin d'augmenter l'attrait des femmes envers la politique municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski reconnaît la contribution des femmes à la vie municipale et souhaite encourager la participation des femmes aux élections municipales:

**CONSIDÉRANT QU**'un accord de principe a été formulé par les membres du conseil municipal de la Ville de Rimouski pour tenir la formation SimulACTIONS à l'hiver 2017;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité :

- de recommander la signature du partenariat avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie afin de tenir la formation SimulActions à l'hiver 2017, aux dates retenues, soit les 24 et 25 mars 2017;
- que la Ville s'engage à apporter les soutiens logistique, financier et promotionnel nécessaires à l'organisation de l'activité à l'hiver 2017 et s'implique dans les formations qui seront offertes aux participantes, représentant une contribution financière de la Ville jusqu'à concurrence de la somme de 948 \$, taxes en sus.

## DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

#### 2016-11-933

# BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2016 - APPROBATION NUMÉRO 20

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau numéro 20 (2016) des comptes à payer pour la période se terminant le 4 novembre 2016 et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 6 026 511,85 \$.

#### 2016-11-934

## ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 450 000 \$ DATÉE DU 22 NOVEMBRE 2016 - ADJUDICATION AU SOUMISSIONNAIRE AYANT FAIT L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 246-2006, 92-1856, 2090-97, 2104-97, 2181-2000, 2006-233, 2005-226, 2000-204-2, 98-204, 518-2010, 402-2008, 577-2011, 465-2009, 618-2011, 536-2010, 521-2010, 579-2011, 523-2010, 270-2006, 816-2014, 865-2015, 924-2016 et 928-2016, la Ville de Rimouski souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 novembre 2016, au montant de 7 450 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU**'à la suite de cette demande, la Ville de Rimouski a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés mondiaux CIBC					
inc.	99,09700	1 225 000 \$	1,20000 %	2017	1,91493 %
		1 253 000 \$	1,30000 %	2018	
		1 282 000 \$	1,45000 %	2019	
		1 312 000 \$	1,65000 %	2020	
		2 378 000 \$	1,80000 %	2021	
Financière Banque					
Nationale inc.	99,06800	1 225 000 \$	1,25000 %	2017	1,92666 %
		1 253 000 \$	1,30000 %	2018	
		1 282 000 \$	1,45000 %	2019	
		1 312 000 \$	1,65000 %	2020	
		2 378 000 \$	1,80000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque					
Laurentienne inc.	98,96000	1 225 000 \$	1,20000 %	2017	1,93969 %
		1 253 000 \$	1,30000 %	2018	
		1 282 000 \$	1,40000 %	2019	
		1 312 000 \$	1,60000 %	2020	
		2 378 000 \$	1,80000 %	2021	

Valeurs mobilières					
Desjardins inc.	99,06500	1 225 000 \$	1,25000 %	2017	1,94069 %
		1 253 000 \$	1,35000 %	2018	
		1 282 000 \$	1,50000 %	2019	
		1 312 000 \$	1,65000 %	2020	
		2 378 000 \$	1,80000 %	2021	
Mackie Research Capital					
Corporation	99,24100	1 225 000 \$	1,25000 %	2017	1,95423 %
		1 253 000 \$	1,35000 %	2018	
		1 282 000 \$	1,50000 %	2019	
		1 312 000 \$	1,75000 %	2020	
		2 378 000 \$	1,90000 %	2021	

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 7 450 000 \$ de la Ville de Rimouski soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

### 2016-11-935

# ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 450 000 \$ DATÉE DU 22 NOVEMBRE 2016 - MODIFICATION DE CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rimouski souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 450 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
246-2006	950 500 \$
92-1856	76 200 \$
2090-97	120 200 \$
2104-97	1 498 \$
2181-2000	6 900 \$
2006-233	93 000 \$
2005-226	17 200 \$
2000-204-2	5 900 \$
98-204	17 900 \$
518-2010	286 400 \$
402-2008	114 800 \$
577-2011	462 700 \$
465-2009	415 600 \$

618-2011	32 200 \$
618-2011	11 300 \$
536-2010	2 690 400 \$
536-2010	295 200 \$
521-2010	202 300 \$
521-2010	88 400 \$
579-2011	64 800 \$
523-2010	78 100 \$
523-2010	2 700 \$
523-2010	9 400 \$
270-2006	71 700 \$
816-2014	66 000 \$
865-2015	217 000 \$
924-2016	544 202 \$
928-2016	507 500 \$

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité :

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 450 000 \$;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 novembre 2016;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Rimouski, 100, rue Julien-Rehel, Rimouski (Québec) G5L 7C9;

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**QUE** les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Rimouski, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### 2016-11-936

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 450 000 \$ DATÉE DU 22 NOVEMBRE 2016 – ÉMISSION POUR UN TERME PLUS COURT

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 450 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 246-2006, 92-1856, 2090-97, 2104-97, 2181-2000, 2006-233, 2005-226, 2000-204-2, 98-204, 518-2010, 402-2008, 577-2011, 465-2009, 618-2011, 536-2010, 521-2010, 579-2011, 523-2010, 270-2006, 816-2014, 865-2015, 924-2016 et 928-2016, la Ville de Rimouski émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 22 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 816-2014, 865-2015, 924-2016 et 928-2016, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### 2016-11-937

# RENOUVELLEMENT DE BAIL – VILLE DE RIMOUSKI ET CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT – 95, RUE DE L'ÉVÊCHÉ OUEST

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour la location de l'immeuble sis au 95, rue de l'Évêché Ouest, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, renouvelable automatiquement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

#### 2016-11-938

### APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2016 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Rimouski pour l'année 2016, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec dans son rapport en date du 29 septembre 2016.

# 2016-11-939

# CONTRIBUTION DE LA VILLE – ÉTUDE SUR LE TRANSPORT RÉGIONAL COLLECTIF – MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski a confirmé une contribution financière au montant de 14 958,27 \$ dans l'élaboration d'un plan de transport local pour chaque MRC du Bas-Saint-Laurent et un plan de transport régional collectif, en collaboration avec la Conférence régionale des éluEs et la Société Gestrans (résolution 2015-03-195);

**CONSIDÉRANT QUE** les huit MRC du Bas-Saint-Laurent ont convenu de répartir un montant de 27 000 \$ représentant une insuffisance de fonds afin de financer le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rimouski-Neigette autorise une contribution supplémentaire de 5 714 \$ et que la quote-part de la Ville de Rimouski représente 3 885,52 \$;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de modifier le montant de la participation financière de la Ville de Rimouski à 18 843,79 \$ au lieu de 14 958,27 \$, dans l'élaboration d'un plan de transport local pour chaque MRC du Bas-Saint-Laurent et un plan de transport régional collectif, en collaboration avec la Conférence régionale des éluEs et la Société Gestrans.

#### SUBVENTION 2016 - ASSOCIATION RIMOUSKI VILLE CYCLABLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Association Rimouski Ville cyclable une subvention, au montant de 17 500 \$, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

#### 2016-11-941

# SOUMISSIONS 2016 - MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CHLORATION GAZEUX DU RÉSERVOIR LAMONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau du système de chloration gazeux du réservoir Lamontagne, ouvertes le 26 octobre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2016-17, à la firme Filtrum inc. plus bas soumissionnaire conforme suivant les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 28 octobre 2016 pour un montant de 210 864,15 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 926-2016.

#### 2016-11-942

# ENTENTE INTERMUNICIPALE - UTILISATION DU LIEU DE COMPOSTAGE DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Valérien pour l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

### 2016-11-943

# SOUMISSION 2016 - OPTIMISATION DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accepter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'optimisation du système de climatisation et chauffage de l'hôtel de ville, ouverte le 11 octobre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme Construction Technipro BSL, soumissionnaire unique et conforme, pour un montant de 97 150,43 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le projet prévu à cette fin.

#### 2016-11-944

# APPROBATION - AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - PARC DE LA GARE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'approuver l'avis de modification numéro 1 concernant le projet d'aménagement extérieur du Parc de la Gare, exécuté par la firme Banville et Coulombe inc., pour un montant de 20 832,25 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le projet prévu à cette fin.

# APPROBATION - AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 - CONSTRUCTION DE KIOSQUES EN BOIS - LOT 2

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver l'avis de modification numéro 1 concernant le projet de construction de kiosques en bois – lot 2, exécuté par la firme Construction GHM de Rimouski inc., pour un montant de 3 467,84 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le projet prévu à cette fin.

#### 2016-11-946

# APPROBATION – AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 – REMPLACEMENT DE PONCEAUX CHEMIN SAINT-LÉON ET RUE CLERGIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver l'avis de modification numéro 1 relatif aux avenants 1 à 3 pour un montant évalué à 18 384,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux chemin Saint-Léon et rue Clergil, exécuté par la firme Excavations Léon Chouinard et fils Itée, les coûts étant défrayés à même le projet prévu à cette fin.

#### 2016-11-947

# APPROBATION - AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES - TECQ 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'avis de modification numéro 1 relatif aux avenants 1 à 8 pour des montants évalués à 32 874,42 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de renouvellement des conduites – TECQ 2016, exécuté par la firme Excavations Léon Chouinard et fils Itée, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 937-2016.

#### DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

### 2016-11-948

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE – EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – CERCLE CULTUREL DE L'AMITIÉ DE RIMOUSKI INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Rimouski n'entend pas s'objecter à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par le Cercle culturel de l'Amitié de Rimouski inc., dans le dossier CMQ-65843, et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la Commission.

# 2016-11-949

### SOUMISSIONS 2016 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEUR EXTERNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels — Auditeur externe, ouvertes le 12 octobre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme Mallette S.E.N.C.R.L. ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la note de 15,34 en fonction des critères établis au cahier des charges 2016-31, pour le prix de 80 827,43 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre en date du 12 octobre 2016, à être défrayé à même le budget de fonctionnement.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – CONFECTION DE LA LISTE ÉLECTORALE – ACCEO SOLUTIONS INC.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de la firme ACCEO Solutions inc. pour la confection et la révision de la liste électorale, incluant la compilation, l'affichage et l'impression des résultats dans le cadre des élections municipales 2017 pour le prix de 21 048,40 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le budget 2017 et d'autoriser la greffière, à titre de présidente d'élection, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

#### 2016-11-951

URBANISME ET ZONAGE - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 782-2013 SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME - RÉSOLUTION 2016-03-212 - FIN DU PROCESSUS AMORCÉ

**CONSIDÉRANT QU**'à la demande d'une propriétaire d'un terrain vacant, la Ville de Rimouski a adopté un projet de règlement modifiant le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter une exception aux conditions de délivrance d'un permis de construction dans la zone H-3027;

**CONSIDÉRANT QUE** cette exception vise à autoriser l'ajout de nouvelles habitations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation qui ne seraient pas raccordées aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux;

**CONSIDÉRANT QU**'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 avril 2016, au cours de laquelle des représentants du Comité du patrimoine culturel et naturel du Bic ont sensibilisé les membres du conseil municipal quant à l'importance de protéger les éléments du patrimoine bâti concentrés dans le secteur visé par le projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres dudit comité ont demandé à la Ville de Rimouski de prévoir des normes d'intégration architecturale respectant les caractéristiques des résidences du secteur parmi les plus anciennes du Bic;

**CONSIDÉRANT QUE** des citoyens ont, par la suite, remis en question la démarche de la Ville de Rimouski visant à permettre de nouvelles habitations dans le périmètre d'urbanisation sans qu'elles soient desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rimouski prend en considération les demandes du Comité du patrimoine culturel et naturel du Bic, mais ne souhaite pas imposer des contraintes supplémentaires aux propriétaires du secteur sans qu'une réflexion globale soit amorcée sur le patrimoine bâti du village du Bic et la meilleure façon d'en assurer la pérennité;

**CONSIDÉRANT QU**'il est techniquement et économiquement réalisable que les réseaux d'aqueduc et d'égout soient prolongés pour desservir la portion ouest du périmètre d'urbanisation et la propriété de la demanderesse, mais que celle-ci ne veut pas assumer seule le coût de leur prolongement;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un objectif d'utilisation rationnelle de ses infrastructures, la Ville de Rimouski ne souhaite pas compromettre la possibilité que les réseaux soient éventuellement prolongés afin de desservir l'ensemble des terrains vacants de ce secteur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mette fin à la procédure de modification du Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme entamée le 7 mars 2016, aux termes de la résolution 2016-03-212.

DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### 2016-11-952

### CONTRAT DE SERVICE - RELIURE DE LIVRES - SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des bibliothèques à dépenser un montant de 10 500 \$ excédentaire au contrat de service original intervenu avec le fournisseur de reliures de livres Reliure Travaction (1991) inc.

#### 2016-11-953

### SUBVENTION 2016 - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PARADIS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder à la Coopérative de solidarité Paradis une subvention, montant de 2 000 \$, afin de soutenir l'organisme dans son projet de « Piano de rue » dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2016.

#### 2016-11-954

#### SUBVENTION 2016 – ÉCOLE DU GRAND-PAVOIS DE SAINTE-AGNÈS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à l'école Grand-Pavois de Sainte-Agnès une subvention, au montant de 3 500 \$, dans le cadre du Projet Saint-Laurent pour la réalisation d'une murale.

#### 2016-11-955

# RENOUVELLEMENT DE BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET L'OPÉRA-THÉÂTRE DE RIMOUSKI - 315, AVENUE THOMAS-DIONNE

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et l'Opéra-Théâtre de Rimouski pour l'utilisation de 50 % de la superficie du garage municipal de Pointe-au-Père, situé au 315, avenue Thomas-Dionne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, renouvelable automatiquement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

# 2016-11-956

# RENOUVELLEMENT DE BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET L'OPÉRA-THÉÂTRE DE RIMOUSKI - LOCAL 124 - 305, RUE ELZÉAR-SASSEVILLE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et l'Opéra-Théâtre de Rimouski pour l'utilisation du local 124, situé au 305, rue Elzéar-Sasseville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, renouvelable automatiquement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

# RENOUVELLEMENT DE BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET L'OPÉRA-THÉÂTRE DE RIMOUSKI - LOCAL 120 - 305, RUE ELZÉAR-SASSEVILLE

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et l'Opéra-Théâtre de Rimouski pour l'utilisation du local 120, situé au 305, rue Elzéar-Sasseville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, renouvelable automatiquement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

#### 2016-11-958

# RENOUVELLEMENT DE BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'EST DU QUÉBEC - LOCAL 119 - 305, RUE ELZÉAR-SASSEVILLE

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec pour la location des espaces situés dans l'édifice du centre communautaire de Sainte-Agnès Sud situé au 305, rue Elzéar-Sasseville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, renouvelable automatiquement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

#### 2016-11-959

# BAIL - VILLE DE RIMOUSKI ET CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-GERMAIN - ÉDIFICE LA PORTE DORÉE - 175, RUE DUMAIS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Club de l'âge d'or de Saint-Germain pour la location d'espaces dans l'édifice La Porte Dorée, situé au 175, rue Dumais, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, pour la somme de 2 665 \$, payable en douze versements de 222,08 \$;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

### 2016-11-960

#### **SUBVENTION 2016 - PARALOEIL**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accorder à l'organisme Paraloeil une subvention, au montant 750 \$, pour l'organisation d'une activité dans le cadre du Colloque Les Arts et la Ville ayant eu lieu en juin 2016 à Rimouski.

### 2016-11-961

# SUBVENTION 2016 - CORPORATION DES MÉTIERS D'ART DU BAS-SAINT-LAURENT

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder à la Corporation des Métiers d'art du Bas-Saint-Laurent une subvention, au montant de 2 500 \$, pour l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du Salon des métiers du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu du 17 au 20 novembre 2016.

# ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - VILLE DE RIMOUSKI ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - OBJECTIF 5.2 - ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de 6 800 \$ à la Coopérative de solidarité Paradis dans le cadre de l'entente de développement culturel 2016 intervenue entre la Ville de Rimouski et le ministère de la Culture et des Communications, pour l'objectif 5.2 de l'année 2016.

#### 2016-11-963

# SOUMISSIONS 2016 - CONCEPTION ET MONTAGE DE CARTONS D'INVITATIONS AUX EXPOSITIONS - GALERIE LÉONARD-PARENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la conception et le montage de cartons d'invitations aux expositions – Galerie Léonard-Parent, reçues le 14 octobre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés à la demande de soumission, à la firme Zigraph enr. (9305-3668 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble pour la période du début du contrat au 31 décembre 2017, selon les prix unitaires soumis, pour un total de 805 \$, taxes en sus.

#### 2016-11-964

# PRÊT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ - ÉCOLE ÉLISABETH-TURGEON

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt, à titre gratuit, de 10 barrières de sécurité à l'école Élisabeth-Turgeon dans le cadre de la compagne de vente d'agrumes, le 15 novembre 2016, les frais de transport, de manutention et de réparation desdites barrières étant à la charge de ladite école.

### DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

#### 2016-11-965

# LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) - RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la ville de Rimouski (CSN) relativement à une réduction du temps de travail de l'employé de bureau, matricule 2425;
- d'autoriser le maire et le greffier par intérim à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

### 2016-11-966

#### CRÉATION DE POSTE - SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la création d'un poste de coordonnateur en gestion des eaux au Service génie et environnement.

# MODIFICATION DE TITRE - POSTE DE COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser la modification du titre du poste de coordonnatrice en environnement pour un poste de responsable en environnement.

#### 2016-11-968

### MODIFICATION ORGANIGRAMME - SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver le nouvel organigramme du Service génie et environnement tel qu'annexé au rapport de la direction du Service des ressources humaines, en date du 19 octobre 2016, afin d'y incorporer le coordonnateur en gestion des eaux.

#### 2016-11-969

# APPROBATION - DESCRIPTION ET ÉVALUATION - NOUVEAU POSTE - COORDONNATEUR EN GESTION DES EAUX

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'approuver la description de fonction du nouveau poste cadre de coordonnateur en gestion des eaux et l'évaluation de ce poste à la classe 3 des échelles salariales du personnel cadre.

#### 2016-11-970

# PROMOTION - MADAME SARAH-JANE GUITÉ - POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT COMMERCIAL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de madame Sarah-Jane Guité au poste d'inspecteur en bâtiment commercial, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 20 octobre 2016, la promotion de madame Guité étant effective à une date à être déterminée par la directrice du Service de l'urbanisme, permis et inspection.

#### 2016-11-971

# LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) - PÉRIODE D'ESSAI

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Parent, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) portant sur la période d'essai du titulaire retenu au poste d'inspecteur en bâtiment commercial;
- d'autoriser le maire et le greffier par intérim à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

## 2016-11-972

# LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN) - COMPENSATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) portant sur la compensation financière versée pour l'accomplissement de responsabilités additionnelles de l'employé de bureau, matricule 2293;
- d'autoriser le maire et le greffier par intérim à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

#### 2016-11-973

### MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ PORTANT LE MATRICULE NUMÉRO 1603

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'imposer une suspension, sans salaire, de dix (10) jours à l'employé portant le matricule numéro 1603, cette suspension entrant en vigueur à une date à être déterminée par le directeur du Service.

#### 2016-11-974

EMBAUCHE – MESSIEURS GHISLAIN BÉLANGER, JEAN-SÉBASTIEN BINETTE, NICOLAS BOULIANNE, BENOÎT CHÉNARD, STEEVE LANDRY, STÉPHANE MERCIER, MARTIN MINVILLE, CÉDRIC PARENT ET GUILLAUME PELLETIER – POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL – DISTRICT LE BIC ET SAINTE-BLANDINE/MONT-LEBEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de messieurs Ghislain Bélanger, Jean-Sébastien Binette, Nicolas Boulianne, Benoît Chénard, Steeve Landry, Stéphane Mercier, Martin Minville, Cédric Parent et Guillaume Pelletier à titre de pompiers à temps partiel, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 14 octobre 2016, ces embauches étant effectives à une date à être déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie.

# DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

### 2016-11-975

# MIGRATION DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION ET DES BASES DE DONNÉES DES SERVEURS D'APPLICATION DES LOGICIELS ACCÈSCITÉ - PG SOLUTIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer les offres de services de la firme PG Solutions pour la migration des systèmes d'exploitation et des bases de données des serveurs d'application des logiciels AccèsCité, pour un montant total avant taxes de 10 293 \$, et à acheter les licences Microsoft nécessaires à ces serveurs par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec, pour un montant avant taxes de 9 966 \$.

### DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

#### 2016-11-976

# SOUMISSIONS 2016 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE - ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE RIMOUSKI-EST

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat d'entretien et de conciergerie – Édifice administratif de Rimouski-Est, ouvertes le 20 octobre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2016-37, à la firme Distribution Bruno Ross inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 6 495 \$, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017.

# RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE - ÉDIFICE DES TRAVAUX PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat du service d'entretien et de conciergerie de l'édifice des Travaux publics situé au 475, 2<sup>e</sup> Rue Est – cahier des charges 2015-31, de la firme Centrap inc. pour une année additionnelle, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, selon le prix soumis de 33 542 \$, taxes en sus.

#### 2016-11-978

# RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE - CENTRE CULTUREL

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat du service d'entretien et de conciergerie du Centre culturel – cahier des charges 2015-29, de la firme Coop de travail SEMPI pour une année additionnelle, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, selon le prix soumis de 28 400 \$, taxes en sus.

#### 2016-11-979

#### SOUMISSIONS 2016 - TRAVAUX DE CONCASSAGE DE BÉTON ET ASPHALTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de concassage de béton et asphalte, ouvertes le 28 septembre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à la firme Carrière Neigette (9181-4244 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, selon les prix soumis de 57 950 \$, taxes en sus, conditionnellement à l'émission du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

### 2016-11-980

### **SOUMISSIONS 2016 – CRIBLURE DE POUSSIÈRES DE PIERRES LAVÉES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de criblure de poussières de pierres lavées, ouvertes le 27 juillet 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à la firme Banville et Coulombe inc., plus bas soumissionnaire selon l'option « B » pour une période s'étendant du début du contrat au 30 avril 2017, selon le prix unitaire soumis de 9,95 \$/t.m. pour un contrat d'un montant approximatif de 65 670 \$, taxes en sus.

# 2016-11-981

# SOUMISSION 2016 - ACHAT D'UNE GRATTE À TROTTOIR COMBINÉE POUR CHARGEUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'accepter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une gratte à trottoir combinée pour chargeur, ouverte le 13 octobre 2016, et d'autoriser l'achat de cet équipement, selon les termes et conditions spécifiés au cahier de charges, de la firme Robitaille Équipement inc., soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 18 250 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2017.

# SOUMISSIONS 2016 - SERVICE DE LOCATION D'UNE NIVELEUSE POUR LE DÉNEIGEMENT ET NIVELAGE LE PRINTEMPS

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le service de location d'une niveleuse pour le déneigement et nivelage le printemps, ouvertes le 28 septembre 2016, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiées au cahier des charges, à la firme 164019 Québec inc. — Déneigement N.C., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 15 mai 2017 selon le taux horaire soumis de 86,75 \$, pour un montant approximatif de 43 375 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

#### 2016-11-983

# VENTE DE TERRAIN - LOTS 4 846 620 ET 5 505 265 DU CADASTRE DU QUÉBEC -TRANSPORT GUILBAULT INC.

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à Transport Guilbault inc., d'un terrain constitué des lots 4 846 620 et 5 505 265 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 17 030,30 mètres carrés, au prix de 9 \$ le mètre carré, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Daniel Gariépy, le 7 octobre 2016:
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

### 2016-11-984

# VENTE DE TERRAIN – LOT 5 793 986 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME GAÉTANE ST-LAURENT ET MONSIEUR GEORGES LAVOIE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-10-912

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2016-10-912, adoptée le 17 octobre 2016, relative à la vente du lot 5 793 986 du cadastre du Québec à madame Gaétane St-Laurent et monsieur Georges Lavoie et autoriser la conservation du dépôt de garantie au montant de 2 000 \$.

#### 2016-11-985

PROLONGEMENT DE LA RUE DE CHAMPAGNE ET DE LA RUE DU BERRY – APPROBATION DES PARTIES 1 ET 2 DE L'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – 9206-8683 QUÉBEC INC. – LOT 5 755 357 DU CADASTRE DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes des parties 1 et 2 de l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec monsieur Yan Morneau, représentant dûment autorisé de la compagnie 9206-8683 Québec inc., propriétaire, pour le prolongement de la rue de Champagne et de la rue du Berry dans le district Terrasse Arthur-Buies tel qu'illustré au plan-projet préparé par monsieur Michel Asselin, arpenteur-géomètre, sous le numéro de dossiers 13074 en date du 15 juillet 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les parties 1 et 2 de ladite entente, pour et au nom de la Ville.

# PROLONGEMENT DE LA RUE DE CHAMPAGNE ET DE LA RUE DU BERRY - CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE RUES - 9206-8683 QUÉBEC INC.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition, par la Ville de Rimouski, des nouvelles rues étant le prolongement de la rue de Champagne et la rue du Berry dans le district Terrasse Arthur-Buies tel qu'illustré au plan «Superficie des rues et aire de virage» préparé par le Service génie et environnement, sous le numéro de plan J16-4894 en date du 4 octobre 2016, appartenant à 9206-8683 Québec inc., selon les conditions incluses à la promesse de cession de rue signée par monsieur Yan Morneau, en date du 25 octobre 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Ville.

#### 2016-11-987

# PROLONGEMENT DE LA RUE DE CHAMPAGNE ET DE LA RUE DU BERRY – SERVITUDE TEMPORAIRE – 9206-8683 QUÉBEC INC.

- **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :
- d'autoriser la promesse de servitude temporaire de passage pour une allée temporaire de virage à être aménagée dans une future emprise de rue telle qu'illustrée au plan «Superficie des rues et aire de virage» préparé par le Service génie et environnement, sous le numéro de plan J16-4894 en date du 4 octobre 2016, appartenant à 9206-8683 Québec inc., selon les conditions incluses à la promesse de servitude temporaire signée par monsieur Yan Morneau, en date du 25 octobre 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents relatifs à ladite servitude, pour et au nom de la Ville.

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATIONS MINEURES – LOTS 3 339 737 ET 3 340 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CHEMIN DU GRAND-MACPÈS EST

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures, déposée le 7 septembre 2016, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 339 737 du cadastre du Québec d'une largeur de 20,22 mètres ainsi que pour régulariser la construction d'un entrepôt forestier sur le lot 3 340 058 du même cadastre d'une largeur de 20,38 mètres, ces lots ayant front sur le chemin du Grand-Macpès Est et n'ayant pas la largeur réglementaire.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

#### 2016-11-988

# DÉROGATIONS MINEURES - LOTS 3 339 737 ET 3 340 058 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU GRAND-MACPÈS EST

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Plourde, représentant Les Immeubles A.C. Plourde inc., a déposé, en date du 7 septembre 2016, une demande de dérogations mineures visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 339 737 du cadastre du Québec d'une largeur de 20,22 mètres ainsi que pour régulariser la construction d'un entrepôt forestier sur le lot 3 340 058 du même cadastre d'une largeur de 20,38 mètres, ces lots ayant front sur le chemin du Grand-Macpès Est et n'ayant pas la largeur réglementaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation partiellement favorable, en date du 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU**'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogations mineures présentée par monsieur André Plourde, représentant Les Immeubles A.C. Plourde inc., propriétaire, pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 339 737 du cadastre du Québec d'une largeur non réglementaire de 20,22 mètre et d'accepter la demande de dérogations mineures pour régulariser la construction d'un entrepôt forestier sur le lot 3 340 058 du même cadastre d'une largeur non réglementaire de 20,38 mètres, ces lots ayant front sur le chemin du Grand-Macpès Est.

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 140, CHEMIN DE LA BAIE-ROSE

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures, déposée le 15 septembre 2016, pour régulariser le nombre d'étages (3) du bâtiment principal, pour permettre l'aménagement de talus d'une pente de 36,8 degrés (ratio 1,33 horizontal pour 1 vertical) en cour latérale sud et arrière ouest ainsi que pour permettre des ouvrages de retenus (talus et murs de soutènement) de hauteurs excédentaires de 0,8 mètre en cour latérale sud et arrière ouest et de 1,8 mètre en cour avant à la résidence sise au 140, chemin de la Baie-Rose.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

#### 2016-11-989

# DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 140, CHEMIN DE LA BAIE-ROSE

**CONSIDÉRANT QUE** madame Frances Wilson Pigeon a déposé, en date du 15 septembre 2016, une demande de dérogations mineures visant à permettre l'aménagement de talus d'une pente de 36,8 degrés (ratio 1,33 horizontal pour 1 vertical) en cour latérale sud et arrière ouest ainsi que pour permettre des ouvrages de retenus (talus et murs de soutènement) de hauteurs excédentaires de 0,8 mètre en cour latérale sud et arrière ouest et de 1,8 mètre en cour avant à la résidence sise au 140, chemin de la Baie-Rose;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU**'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 15 septembre 2016, par madame Frances Wilson Pigeon, copropriétaire, pour régulariser le nombre d'étages (3) du bâtiment principal, pour permettre l'aménagement de talus d'une pente de 36,8 degrés (ratio 1,33 horizontal pour 1 vertical) en cour latérale sud et arrière ouest ainsi que pour permettre des ouvrages de retenus (talus et murs de soutènement) de hauteurs excédentaires de 0,8 mètre en cour latérale sud et arrière ouest et de 1,8 mètre en cour avant à la résidence sise au 140, chemin de la Baie-Rose.

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 2751, ROUTE 132 EST

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande

de dérogation mineure, déposée le 19 septembre 2016, pour permettre l'installation de deux silos de distribution à engrais en cour avant de l'immeuble sis au 2751, route 132 Est.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

#### 2016-11-990

# **DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 2751, ROUTE 132 EST**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Phillip Bernier, représentant La Coop Purdel, a déposé, en date du 19 septembre 2016, une demande de dérogation mineure pour permettre l'installation de deux silos de distribution à engrais en cour avant de l'immeuble sis au 2751, route 132 Est:

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU**'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marc Parent, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 19 septembre 2016, par monsieur Phillip Bernier, représentant La Coop Purdel, propriétaire, pour permettre l'installation de deux silos de distribution à engrais en cour avant de l'immeuble sis au 2751, route 132 Est.

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 2129. ROUTE 132 EST

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée le 21 septembre 2016, visant à réduire de 123,9 mètres (au nord), de 44,1 mètres (à l'est) et de 91,7 mètres (à l'ouest) les distances minimales séparatrices requises entre l'étable et les limites du périmètre d'urbanisation dans le cadre de l'augmentation du nombre d'unités animales et de l'agrandissement de l'étable sise au 2129, route 132 Est.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

## 2016-11-991

#### DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 2129, ROUTE 132 EST

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jérôme Chénard, représentant de 9110-9751 Québec inc., a déposé, en date du 21 septembre 2016, une demande de dérogation mineure visant à réduire de 123,9 mètres (au nord), de 44,1 mètres (à l'est) et de 91,7 mètres (à l'ouest) les distances minimales séparatrices requises entre l'étable et les limites du périmètre d'urbanisation dans le cadre de l'augmentation du nombre d'unités animales et de l'agrandissement de l'étable sise au 2129, route 132 Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU**'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Donald Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 21 septembre 2016, par monsieur Jérôme

Chénard, représentant de 9110-9751 Québec inc., propriétaire, visant à réduire de 123,9 mètres (au nord), de 44,1 mètres (à l'est) et de 91,7 mètres (à l'ouest) les distances minimales séparatrices requises entre l'étable et les limites du périmètre d'urbanisation dans le cadre de l'augmentation du nombre d'unités animales et de l'agrandissement de l'étable sise au 2129, route 132 Est.

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATIONS MINEURES - IMMEUBLE SIS AU 130 A 140, AVENUE BELZILE

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures, déposée le 5 octobre 2016, afin de permettre l'affichage sur trois (3) murs, l'installation de quatre (4) enseignes à plat aux murs d'une superficie excédentaire de 14,8 mètres carrés ainsi que l'installation d'une enseigne sur une structure rattachée au bâtiment, au niveau du bandeau du rez-de-chaussée, sur l'immeuble sis au 130 à 140, avenue Belzile afin d'annoncer le restaurant Pacini.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogations mineures.

#### 2016-11-992

Modifiée par la résolution 2016-11-1050

# DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE SIS AU 130 A 140, AVENUE BELZILE

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Romuald Pelletier, représentant 3091-3347 Québec inc., a déposé, en date du 5 octobre 2016, une demande de dérogations mineures pour permettre l'affichage sur trois (3) murs, l'installation de quatre (4) enseignes à plat aux murs d'une superficie excédentaire de 14,8 mètres carrés ainsi que l'installation d'une enseigne sur une structure rattachée au bâtiment, au niveau du bandeau du rez-de-chaussée, sur l'immeuble sis au 130 à 140, avenue Belzile afin d'annoncer le restaurant Pacini:

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 11 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU**'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogations mineures présentée, en date du 5 octobre 2016, par monsieur Romuald Pelletier, représentant 3091-3347 Québec inc., propriétaire, pour permettre l'affichage sur trois (3) murs, l'installation de quatre (4) enseignes à plat aux murs d'une superficie excédentaire de 14,8 mètres carrés ainsi que l'installation d'une enseigne sur une structure rattachée au bâtiment, au niveau du bandeau du rez-dechaussée, sur l'immeuble sis au 130 à 140, avenue Belzile afin d'annoncer le restaurant Pacini, sujet à ce que l'enseigne au sol dérogatoire, à l'angle de l'avenue Belzile et de la rue Marie-Antoinette, soit enlevée.

#### 2016-11-993

URBANISME ET ZONAGE – APPROBATION – DEMANDE D'AUTORISATION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LES INVESTISSEMENTS G.L. INC. (LES RÉSIDENCES DE L'IMMACULÉE) – 225, RUE SAINT-GERMAIN OUEST – LOTS 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 ET 2 485 813 DU CADASTRE DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 18 avril 2006, le règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE, le 7 juillet 2016, madame Carmen Paradis, mandataire pour Les Investissements G. L. inc. (Les Résidences de l'Immaculée), a soumis à la Ville de Rimouski une demande d'autorisation d'un projet particulier pour les lots 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 et 2 485 813 du cadastre du Québec en vue de

permettre la construction d'une nouvelle aile à la résidence pour personnes âgées sise au 225, rue Saint-Germain Ouest et la démolition d'un bâtiment secondaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2016, lequel en a recommandé l'acceptation sous réserve du respect de certaines conditions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de projet particulier soumis le 7 juillet 2016 par madame Carmen Paradis, mandataire pour Les Investissements G. L. inc. (Les Résidences de l'Immaculée), en vue d'autoriser la construction d'une nouvelle aile et la rénovation extérieure du pavillon de l'Immaculée de la résidence pour personnes âgées ainsi que la démolition ou le déplacement d'un bâtiment secondaire sur les lots 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 et 2 485 813 du cadastre du Québec, sis au 225, rue Saint-Germain Ouest. L'implantation du bâtiment, les stationnements, les allées et les rampes d'accès, l'aménagement paysager, le gabarit et le traitement architectural de l'agrandissement projeté sont illustrés sur les plans énumérés au tableau numéro 1, la portée de l'autorisation étant décrite au tableau numéro 2 et les conditions assorties à l'autorisation étant énumérées au tableau numéro 3 faisant partie intégrante de la résolution.

TABLEAU NUMÉRO 1 Identification des plans¹ illustrant l'implantation et les caractéristiques architecturales du projet				
Numéro du plan	Titre du plan			
A01	Implantation			
A01.1	Implantation			
A02	Perspectives			
D01	Niv. 00 partiel/niv 1.			
D02	Niv. types : 2/3/4			
E01	Élévation nord-est			
E02	Élévation sud-ouest			
E03	Élévation sud-est			
F01	Coupe/élév. int			
P01	Existant/photos			

Plans réalisés par St-Amand Architecte déposés le 29 août 2016, numéro de projet s1605

	TABLEAU NUMÉRO 2 Caractéristiques du projet
Éléments visés par l'autorisation	Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées)
Démolition	Le bâtiment secondaire situé le long de la ligne latérale nord-ouest, identifié par le chiffre 1 sur le plan P01 « Existant/photos », doit être démoli ou déplacé sur un autre terrain.
	Variation possible  Aucune variation possible
Usages et nombre de chambres	L'usage autorisé est « Habitation collective » (H7) et le nombre maximal de chambres pour la résidence est limité à 134.
	Variation possible  Variation possible pour diminuer le nombre de chambres
Implantation du bâtiment	L'implantation de l'agrandissement du bâtiment doit être réalisée conformément au plan portant le numéro A01 « Implantation »
	<ul> <li>Variations possibles</li> <li>■ Variation possible des marges d'implantation ou des distances entre les bâtiments ou parties de bâtiment, autre que la marge latérale nord-est, d'un maximum de 5 %</li> <li>■ Variation possible pour réduire la marge latérale nord-est jusqu'à un minimum de 6,0 mètres ou augmenter</li> </ul>

Éléments visés par l'autorisation	Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées)
Tautorisation	celle-ci d'un maximum de 5 %
Aménagement paysager	L'aménagement paysager doit être réalisé selon le plan numéro A01.1 « Implantation » et en respectant les conditions 1°, 2° et 3° du tableau 3.
	Les conteneurs à matières résiduelles doivent être semi-enfouis, conformément au plan numéro D01 « Niv. 00 partiel/niv. 1 ».
	<ul> <li>Variations possibles</li> <li>Variation positive possible du nombre d'arbres sur le terrain et des haies de cèdres</li> <li>Variation possible de l'emplacement des conteneurs à matières résiduelles en conformité au Règlement de zonage 820-2014</li> <li>Variation possible de la localisation et de la composition de l'aménagement paysager pourvu que celui-ci inclue minimalement un sentier et des trottoirs, des bancs, du gazon, des arbres et des arbustes</li> <li>Variation positive possible pour le dégagement du sol au niveau 1 du côté nord-est</li> </ul>
Gabarit	Le nombre d'étages du bâtiment doit être conforme aux plans numéros A02, E01 et F01, respectivement « Perspectives », « Élévations nord-est » et « Coupe/élev. int. ».
	Variation possible ■ Variation possible pour diminuer d'un étage
Traitement architectural des murs extérieurs	Les rendus visuels présentés aux plans numéros A02 « Perspectives », E01 « Élévation nord-est », E02 « Élévation sud-ouest » et E03 « Élévation sud-est » doivent être respectés.
	Le revêtement des murs extérieurs du bâtiment est composé d'une maçonnerie de briques, de couleur similaire à celle du bâtiment existant et de couleur ardoise sur certaines portions supérieures de l'agrandissement, conformément aux plans. Une portion des murs sud-est et sud-ouest est recouverte d'un mur végétalisé.
	Sur le mur nord-est, les ouvertures sont des portes- fenêtres en aluminium émaillé de couleur noire.
	Sur les autres murs, les fenêtres sont de forme rectangulaire sans ouverture ou avec ouverture à auvent, en aluminium émaillé de couleur noire sur le mur sud-est et couleur blanche sur les autres murs (cour intérieure).  En proportion, les types de revêtement pour les murs ainsi que les portes et fenêtres se répartissent comme suit :
	<ul> <li>Fenestration des murs extérieurs :</li> <li>Façade nord-est : 28,2 %</li> <li>Façade sud-est : 6,5 %</li> <li>Façade sud-ouest : 20 %</li> </ul>
	<ul> <li>Revêtement des murs extérieurs :</li> <li>Façade nord-est :</li> <li>Briques: 71,8 %</li> <li>Façade sud-est :</li> <li>Briques: 94 %</li> <li>Façade sud-ouest :</li> <li>Briques similaires au bâtiment existant : 58,2 %</li> <li>Briques d'assemblage et plantes grimpantes: 22 %</li> </ul>

Éléments visés par	Portée de l'autorisation
l'autorisation	(incluant les variations autorisées)
	Le toit est plat et composé de bitume élastomère.  Les garde-corps sont en métaux ouvrés de couleur noire.  Variations possibles
	<ul> <li>Variation possible de la superficie de chacun des matériaux d'un maximum de 10 %</li> <li>Variation possible pour remplacer la brique de couleur ardoise par une brique de couleur similaire à celle du bâtiment existant</li> <li>Variation possible pour augmenter ou réduire la superficie du mur végétalisé d'un maximum de 10 % pourvu qu'il soit remplacé par une maçonnerie de briques de mêmes couleurs que celles proposées pour l'agrandissement</li> <li>Variation possible de la superficie des ouvertures sur chacun des murs du bâtiment d'un maximum de 10 %</li> <li>Variation possible pour l'emplacement des ouvertures</li> <li>Variation possible pour remplacer les balcons et garde-corps sur le mur nord-est par des balcons français en métaux ouvrés de couleur noire</li> <li>Variation possible pour enlever les boîtes à fleurs et à fines herbes sur les balcons.</li> </ul>
Rénovations extérieures – Pavillon de l'Immaculée	L'ensemble des structures en béton (poutres, colonnes et murets) sera ragréé et peint de couleur gris moyen.  La fenestration des chambres de l'aile oblique (façade est), au niveau 00, sera agrandie pour obtenir un minimum de 10 % de l'aire de plancher.  Variation possible  Aucune variation

# **TABLEAU NUMÉRO 3**

# Conditions assorties à l'autorisation du projet

- 1° Les haies de cèdres et les arbres existants ne peuvent pas être coupés. Au total, 9 nouveaux arbres doivent être plantés sur le terrain, conformément au plan A01.1 « Implantation ».
- 2° Les conteneurs à matières résiduelles doivent être cachés de la vue depuis la rue par leur emplacement ou un enclos conformément aux dispositions contenues au Règlement 820-2014 relatif au zonage.
- 3° L'aménagement de l'emplacement dédié aux conteneurs à matières résiduelles doit prévoir l'ajout d'un troisième conteneur pour le compostage.

»

# **RÈGLEMENT**

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2016-10-879, adopté le 3 octobre 2016, afin de modifier le Règlement 157-2004 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Le projet de règlement 2016-10-879 a pour but de modifier le coût de construction des infrastructures et des équipements municipaux ainsi que les modalités de paiement.

Le projet de règlement 2016-10-879 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

2016-11-994

URBANISME ET ZONAGE – PROJET DE RÈGLEMENT COMPOSITE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 781-2013 ET CERTAINES DÉFINITIONS CONTENUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement composite modifiant le Règlement de lotissement 781-2013 et certaines définitions contenues au Règlement de zonage 820-2014, à savoir :

RÈGLEMENT COMPOSITE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 781-2013 ET CERTAINES DÉFINITIONS CONTENUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2013, le Règlement de lotissement 781-2013 et, le 3 mars 2014, le Règlement de zonage 820-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté, le 16 mars 2015, la résolution 2015-03-233 demandant à la MRC de Rimouski-Neigette d'apporter des modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande visait notamment à abaisser la largeur minimale exigée de 75 à 50 mètres pour un terrain non desservi situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation:

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rimouski-Neigette a adopté, le 10 février 2016, le Règlement 2-16 qui inclut la modification demandée par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2-16 est entré en vigueur le 21 avril 2016 et qu'il y a lieu de modifier le Règlement de lotissement 781-2013 afin de diminuer la largeur minimale d'un terrain non desservi situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, à 50 mètres et pour apporter des précisions relatives à l'application des normes minimales de lotissement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier certaines définitions contenues au Règlement de zonage 820-2014 afin qu'elles correspondent au contenu modifié au Règlement de lotissement 781-2013;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de présentation du présent règlement a dûment été donné le XXXX

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **SECTION I**

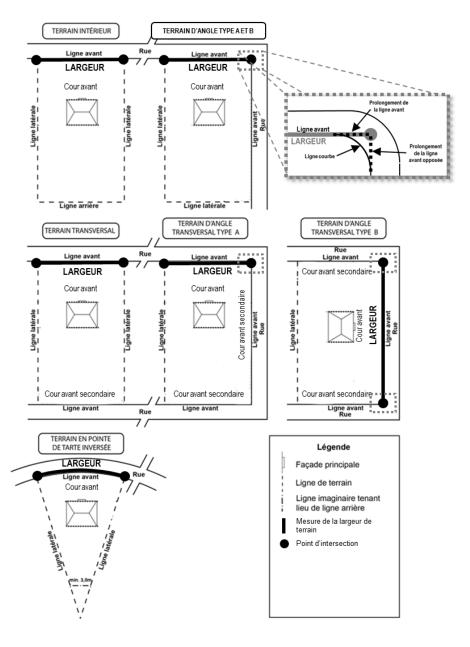
MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS CONTENUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014

Remplacement de la définition « Largeur de terrain »

- **1.** La définition du terme « Largeur de terrain » à l'article 30 du Règlement de zonage 820-2014 est remplacée par la définition suivante :
- « « Largeur de terrain » : Distance correspondant à la longueur de la ligne avant mesurée entre ses lignes latérales. Dans le cas d'un terrain d'angle ou d'un terrain d'angle transversal de type A, distance correspondant à la longueur de la ligne avant mesurée entre sa ligne latérale et sa ligne avant opposée. Dans le cas d'un terrain d'angle transversal de type B, distance correspondant à la longueur de la ligne avant

mesurée entre ses deux *lignes avant* ne faisant pas front à la *façade principale*. Lorsque la ligne avant d'un terrain d'angle ou d'angle transversal est constituée d'une ligne courbe ou d'une ligne brisée, la largeur de terrain correspond à la longueur de la ligne avant et de son prolongement mesurée entre le point d'intersection avec sa ligne latérale et le point d'intersection avec le prolongement de sa ligne avant opposée. Dans le cas d'un terrain d'angle transversal de type B, la largeur est mesurée entre les points d'intersection avec le prolongement des deux lignes avant ne faisant pas front à la façade principale.

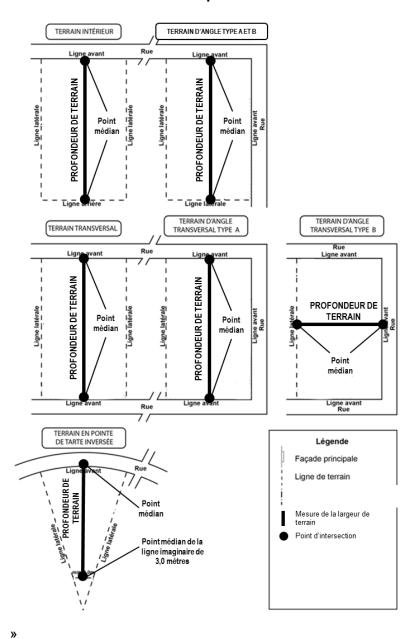
### Schéma illustrant la largeur de terrain



Modification à la définition « profondeur de terrain »

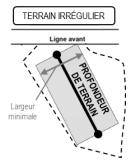
- **2.** La définition du terme « Profondeur de terrain » à l'article 30 du Règlement de zonage 820-2014 est modifiée de la manière suivante :
- 1° Par le retrait, à la fin du texte, de la phrase suivante :
- « Cette définition ne s'applique pas à un terrain irrégulier. »
- 2° Par l'ajout, après le texte, du titre et du schéma suivants :

# « Schéma illustrant la profondeur de terrain



- 3° Par l'ajout, après le schéma, du nouveau texte, du titre et du schéma suivants :
- « Dans le cas d'un terrain irrégulier, la profondeur de terrain correspond à la profondeur du plus grand quadrilatère à angles droits, respectant la largeur minimale exigée au Règlement de lotissement et pouvant être insérée à l'intérieur du terrain.

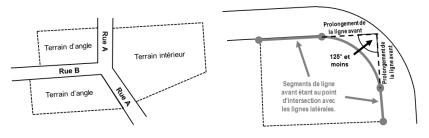
# Schéma illustrant la profondeur d'un terrain irrégulier



»

Remplacement de la définition « terrain d'angle »

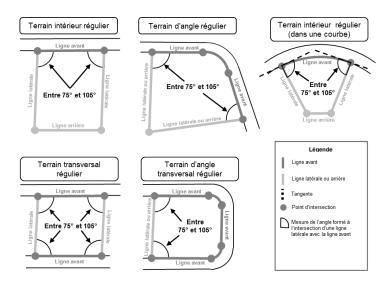
- **3.** La définition du terme « Terrain d'angle » à l'article 30 du Règlement de zonage 820-2014 est remplacée par la définition suivante :
- « « *Terrain d'angle* » : Terrain situé à l'intersection de 2 rues ou terrain dont les segments de la ligne de rue forment un angle de 125 degrés ou moins. Dans le cas d'une ligne avant courbe ou d'une ligne avant brisée, l'angle est celui que forment les prolongements des segments de ligne avant étant au point d'intersection avec les lignes latérales.



Remplacement de la définition « terrain régulier »

- **4.** La définition du terme « Terrain régulier » à l'article 30 du Règlement de zonage 820-2014 est remplacée par la définition suivante :
- « « *Terrain régulier* » : Terrain formé de 4 côtés dont les intersections des lignes latérales avec la ligne avant forment des angles variant entre 75 et 105 degrés.

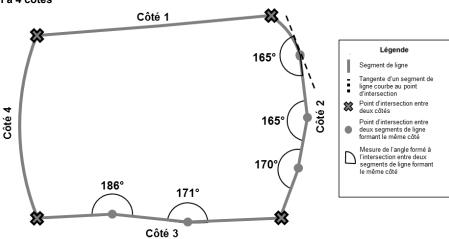
#### Schéma des terrains réguliers



Ajout de la définition « Côté d'un terrain »

- **5.** L'article 30 du Règlement de zonage 820-2014 est modifié par l'ajout, après la définition de « Cote de submersion », de la nouvelle définition suivante :
- « « Côté d'un terrain » : Ligne de propriété composée d'un ou plusieurs segments successifs dont l'angle d'intersection, entre deux segments, varie entre 165 et 195 degrés. L'angle d'intersection d'une ligne courbe est mesuré à partir de sa tangente au point d'intersection. Cette définition ne s'applique pas aux côtés avant d'un terrain d'angle ou d'angle transversal;

### Schéma d'un terrain à 4 côtés



### **SECTION II**

MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE **LOTISSEMENT 781-2013** 

Remplacement de titre

Le titre de la section I du chapitre 4 faisant partie intégrante du Règlement de lotissement 781-2013 est remplacé par le titre suivant :

#### « SECTION I

APPLICATION DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT ET DES RÈGLES D'ASSOUPLISSEMENT »

Abrogation de l'article 55 et ajout des articles 55.1 et 55.2

- « 55.1. Terrain régulier
- Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en abrogeant l'article 55 et en ajoutant, après ce dernier, les nouveaux articles 55.1 et 55.2 incluant les titres, les textes et les tableaux suivants:
- **55.1.** L'application des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain régulier est déterminée :
- au tableau 55.1.A. pour un terrain situé en tout ou en partie sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe et;
- au tableau 55.1.B. pour tous les autres terrains.

Tableau 55.1.A (faisant partie intégrante de l'article 55.1)

Tableau 55.1.A Application des normes minimales relatives à la

# largeur et la profondeur d'un terrain régulier situé en tout ou en partie sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe Application des dimensions minimales exigée Le terrain doit pouvoir inclure un La largeur du terrain doit quadrilatère à angles droits respecter la largeur minimale respectant les dimensions exigée. minimales de largeur et de profondeur. Ligne avant Ligne avant LARGEUR Ligne arrière

Tableau 55.1.B (faisant partie intégrante de l'article 55.1)

Tableau 55.1.B Application des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur de tout autre terrain régulier

# Application des dimensions minimales exigée La largeur du terrain doit La largeur minimale doit être respecter la largeur minimale respectée à partir de la ligne exigée. avant et sur toute la profondeur minimale exigée. Cour avant Ligne arrière

Ligne arrière

55.2. Règles d'assouplissement pour un terrain situé sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe

**55.2.** Les règles d'assouplissement des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain régulier sont déterminées au tableau 55.2.A. Elles s'appliquent seulement à un terrain situé en tout ou en partie sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe dont le rayon de courbure respecte les prescriptions du tableau.

Tableau 55.2.A (faisant partie intégrante de l'article 55.2)

Tableau 55.2.A Assouplissement des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain régulier				
Rayon de courbure	Assouplissement			
Terrain	desservi			
Égal ou inférieur à 100,0 mètres	La largeur du terrain et du quadrilatère peut être réduite d'un maximum de 25 % sans toutefois être inférieure à 10,0 mètres.			
Terrain partiellement desservi ou non desservi				
Égal ou inférieur à 30,0 mètres	La largeur du terrain et du quadrilatère peut être réduite d'un maximum de 40 %.			

>>

Remplacement de l'article 56

« 56. Terrain irrégulier

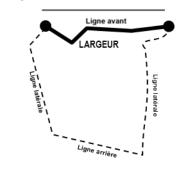
- **8.** L'article 56 faisant partie intégrante du Règlement de lotissement 781-2013 est remplacé par l'article suivant :
- **56.** L'application des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain irrégulier est déterminée au tableau 56.A

Tableau 56.A (faisant partie intégrante de l'article 56)

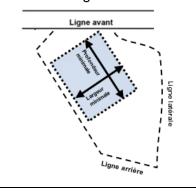
# Tableau 56.A Application des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain irrégulier

# Application des dimensions minimales exigée

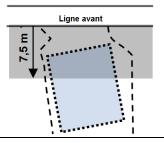
La largeur du terrain doit respecter la largeur minimale exigée.



Le terrain doit pouvoir inclure un quadrilatère à angles droits respectant les dimensions minimales exigées.



Le quadrilatère doit être positionné afin que l'un de ses côtés soit situé en tout ou en partie à l'intérieur d'une marge de 7,5 mètres mesurée à partir de la ligne avant.



Ajout de l'article 56.1

« 56.1. Règles d'assouplissement pour un terrain irrégulier

- **9.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en ajoutant, après l'article 56, le nouvel article 56.1 incluant le titre, le texte et le tableau suivants :
- **56.1.** Les règles d'assouplissement des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain irrégulier sont déterminées :
- 1° au tableau 56.1.A. pour un terrain situé en tout ou en partie sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe dont le rayon de courbure respecte les prescriptions de ce tableau et;
- 2° au tableau 56.1.B. pour tout autre terrain.

Tableau 56.1.A (faisant partie intégrante de l'article 56.1)

Tableau 56.1.A Assouplissement des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur d'un terrain irrégulier situé en tout ou en partie sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe

Rayon de courbure	Assouplissement		
Terrain	desservi		
	Une seule réduction parmi les suivantes :		
	1.La largeur du terrain et du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 25 % sans toutefois être inférieure à 10,0 mètres.		
Égal ou inférieur à 100,0 mètres	2. La largeur du terrain et du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 5 % et la profondeur du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 20 %.		
	3. La largeur du terrain et du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 15 %; la profondeur du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 10 %.		
Terrain partiellement de	esservi ou non desservi		
	Une seule réduction parmi les suivantes :		
	1.La largeur du terrain et du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 40 %		
Égal ou inférieur à 30,0 mètres	2.La largeur du terrain ainsi que la largeur et la profondeur du quadrilatère à former peuvent être réduites d'un maximum de 20 % chacune.		
	3.La largeur du terrain et du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 30 %; la profondeur du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 10 %.		

Tableau 56.1.B (faisant partie intégrante de l'article 56.1)

Tableau 56.1.B Assouplissement des normes minimales relatives à la largeur et la profondeur de tout autre terrain irrégulier

### **Assouplissement**

Terrains desservis, partiellement ou non desservis

Une seule réduction parmi les suivantes :

- 1. La largeur du terrain et du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 20 %.
- 2. La profondeur du quadrilatère à former peut être réduite d'un maximum de 20 %.
- 3. La largeur du terrain ainsi que la largeur et la profondeur du quadrilatère à former peuvent être réduites d'un maximum de 10 % chacune.

**»** 

Ajout d'une nouvelle section au Règlement

**10.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en ajoutant, après le nouvel article 56.1, la nouvelle section II suivante :

#### « SECTION II

#### NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT »

Modification du troisième alinéa de l'article 57

- **11.** Le troisième alinéa de l'article 57 du Règlement de lotissement 781-2013 est remplacé par le nouvel alinéa suivant :
- « Nonobstant le premier et le deuxième alinéa, la superficie minimale, la profondeur minimale et la largeur minimale d'un lot desservi doivent être suffisantes pour rencontrer l'ensemble des exigences du Règlement de zonage. Elles doivent également respecter, s'il y a lieu, les dispositions applicables aux terrains situés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. »

Ajout de l'article 57.1

- « 57.1.

  Dimension par défaut
- **12.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en ajoutant, après l'article 57, le nouvel article 57.1 incluant le titre, le texte et le tableau suivants :
- **57.1.** Les superficies, les profondeurs et les largueurs minimales inscrites au tableau 57.1. A s'appliquent à un terrain desservi lorsque celles-ci ne sont pas inscrites à la grille des usages et normes de la zone où se situe le terrain. Elles s'appliquent également lorsqu'une opération cadastrale vise un terrain utilisé ou destiné à être utilisé par un usage qui n'est pas autorisé à la grille des usages et normes de la zone où il se situe et dont les dimensions n'ont pas été établies par l'un des règlements d'urbanisme ou par une résolution du conseil municipal (PPCMOI, dérogation mineure, usage conditionnel, etc.).

Les dimensions sont déterminées selon l'usage pour lequel un terrain est utilisé ou destiné à être utilisé et, s'il y a lieu, selon le type de lot et le type d'implantation autorisés pour le bâtiment principal.

Les règles d'interprétation relatives aux grilles des usages et normes contenues à la section IV du chapitre 1 du Règlement de zonage 820-2014 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, au tableau 57.1.A.

Tableau 57.1.A (faisant partie intégrante de l'article 57.1)

Tableau 57.1.A Dimension minimale par défaut pour un terrain desservi					
Usage p	rincipal	Largeur minimale (m)	_	Profondeur minimale (m)	Superficie minimale (m²)
	Catégo	rie d'usages l	hak	oitation (H)	
Habitation	isolée	15/20		25	500/550
Habitation unifamilial jumelée		12/15		25	325/400
e (H1)	contigüe	9/15		30	270/325
Habitation	isolée	15/20		27	600

(H2)         junified         13.13         2.7         40.0           contiguë         9/15         30         270/325           Habitation trifamiliale (H3)         18         27         1000           Habitation mulifamiliale (H4)         18         27         1000           S å 8 logements (H6)         35         40         1400           Parc de maisons mobile (H5)         13         27         350           Parc de maisons mobiles (H6)         13         27         400         2           Parc de maisons mobiles (H6)         13         27         1000         1400         2           Parc de maisons mobiles (H6)         2         27 <t< th=""><th>bifamiliale</th><th>jumelée</th><th>13/15</th><th>27</th><th>400</th></t<>	bifamiliale	jumelée	13/15	27	400
Habitation trifamiliale (H3)	(H2)				
Habitation   A   Habitation   S à 8   A   B   B   B   B   B   B   B   B   B		_	9/15	30	270/325
Habitation multifamiliale (H4)	(H3)		18	27	1000
Maison mobile (H5)   13   27   350	Habitation		18	27	1000
logements et plus	multifamili		35	40	1400
Parc de maisons mobiles (H6)		logements	Z	40	Z
Map	Maison mob	ile (H5)	13	27	350
Habitation collective (H7)			13	27	350
Catégorie d'usages   Catégories d'usages   Cat		chambres	15	27	600
Collective (H7)		-	18	27	1000
25 à 36   Z   27   Z   37   Chambres et plus   Z   40   Z   20   Z   40   Z   20   Z   40   Z   20	collective		25	27	1400
Catégorie d'usages commerce (C)   Toutes les classes d'usages, sauf commerce pétrolier (C8)   30   30   30   900	()		Z	27	Z
Usage principal     minimale (m)     minimale (m)     minimale (m²)       Catégorie d'usages commerce (C)       Toutes les classes d'usages, sauf commerce pétrolier     30     30     900       Commerce pétrolier (C8)     30     30     1500       Catégorie d'usages industrie (I)       Toutes les classes d'usages     30     30     900       Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)       Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds     Z     Z     Z       Infrastructures et équipements lourds (P5)     30     30     900       Catégorie d'usages récréative (R)       Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2)     Z     Z     Z       Récréatif intensif (R3)     30     30     900       Catégories d'usages       agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)       Toutes les classes       7     7     7		chambres	Z	40	Z
Catégorie d'usages commerce (C)  Toutes les classes d'usages, sauf commerce pétrolier  Commerce pétrolier (C8)  Catégorie d'usages industrie (I)  Toutes les classes d'usages 2 30 30 900  Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)  Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds (P5)  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3) 30 30 900  Catégories d'usages  agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes 7 7 7	Usage principal		minimale	minimale	minimale
Toutes les classes d'usages, sauf commerce pétrolier  Commerce pétrolier (C8)  Catégorie d'usages industrie (I)  Toutes les classes d'usages d'usages  30 30 900  Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)  Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds (P5)  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et z z z z  Récréatif intensif (R3)  Catégories d'usages  agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes z z z z		Onté moni			
d'usages, sauf commerce pétrolier  Commerce pétrolier (C8)  Catégorie d'usages industrie (I)  Toutes les classes d'usages d'usages  Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)  Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds (P5)  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3)  Catégories d'usages  agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes  7 7 7		Categori	e d'usages	commerce (C	
Catégorie d'usages industrie (I)  Toutes les classes d'usages 2 30 30 900  Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)  Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds 30 30 900  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3) 30 30 900  Catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes 7 7 7	T( 1	-1			
Toutes les classes d'usages 2 30 30 900  Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)  Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds 30 30 900  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z	d'usages, s	auf	30		
d'usages 30 30 900   Catégorie d'usages communautaire et utilité publique (P)   Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds Z Z Z   Infrastructures et équipements lourds (P5) 30 30 900   Catégorie d'usages récréative (R)   Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2) Z Z Z   Récréatif intensif (R3) 30 30 900   Catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)   Toutes les classes 7 7 7	d'usages, s commerce Commerce	auf pétrolier		30	900
Toutes les classes d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds  Solution 2	d'usages, s commerce Commerce	auf pétrolier pétrolier	30	30	900
d'usages, sauf infrastructures et équipements lourds  Infrastructures et équipements lourds (P5)  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3)  Catégories d'usages  agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes  7  7	d'usages, s commerce (C8)	auf pétrolier pétrolier Catégo	30	30 30 s industrie (I)	900
équipements lourds (P5)  Catégorie d'usages récréative (R)  Récréatif extensif de voisinage (R1) et d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3) 30 30 900  Catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes 7 7 7	d'usages, s commerce (C8)  Toutes les d'usages	auf pétrolier pétrolier Catégo classes	30 rie d'usages	30 30 s industrie (I)	900 1500 900
Récréatif extensif de voisinage (R1) et Z Z Z Z d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3) 30 30 900  Catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes 7 7 7	d'usages, s commerce (C8)  Toutes les d'usages  Catégorie Toutes les d'usages, s infrastructu	auf pétrolier pétrolier Catégo classes e d'usages classes auf res et	30 rie d'usages 30 communaut	30 30 sindustrie (I) 30 aire et utilité	900 1500 900 publique (P)
voisinage (R1) et d'envergure (R2)  Récréatif intensif (R3)  Catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes  7  7	d'usages, s commerce (C8)  Toutes les d'usages  Catégorie  Toutes les d'usages, s infrastructu équipemen  Infrastructu équipemen	auf pétrolier pétrolier  Catégo classes d'usages classes auf res et ts lourds res et	30 rie d'usages 30 communaut	30 30 sindustrie (I) 30 aire et utilité Z	900 1500 900 publique (P)
Catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes 7 7 7	d'usages, s commerce (C8)  Toutes les d'usages  Catégorie  Toutes les d'usages, s infrastructu équipemen  Infrastructu équipemen	auf pétrolier pétrolier  Catégo classes e d'usages classes auf res et ts lourds res et ts lourds	30 rie d'usages 30 communaut Z	30 30 sindustrie (I) 30 aire et utilité Z 30	900 1500 900 publique (P) Z
agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN)  Toutes les classes 7 7 7	d'usages, s commerce Commerce (C8)  Toutes les d'usages Catégorie Toutes les d'usages, s infrastructu équipement Infrastructu équipement (P5)  Récréatif ex voisinage (I	auf pétrolier  Catégo classes d'usages classes auf res et ts lourds res et ts lourds  Catégor extensif de R1) et	30 rie d'usages 30 communaut Z 30 ie d'usages	30 30 sindustrie (I) 30 aire et utilité Z 30 récréative (R)	900 1500 900 publique (P) Z
Toutes les classes 7 7 7	d'usages, s commerce (C8)  Toutes les d'usages  Catégorie Toutes les d'usages, s infrastructu équipement Infrastructu équipement (P5)  Récréatif ex voisinage (I d'envergure	auf pétrolier pétrolier  Catégo classes d'usages classes auf res et ts lourds res et ts lourds  Catégor extensif de R1) et e (R2)	30 rie d'usages 30 communaut Z 30 ie d'usages Z	30 30 sindustrie (I) 30 aire et utilité Z 30 récréative (R) Z	900 1500 900 publique (P) Z 900
	d'usages, s commerce (C8)  Toutes les d'usages  Catégorie  Toutes les d'usages, s infrastructu équipemen Infrastructu équipemen (P5)  Récréatif ex voisinage (I d'envergure Récréatif in	auf pétrolier pétrolier  Catégo classes d'usages classes auf res et ts lourds res et ts lourds  Catégori xtensif de R1) et e (R2) tensif (R3)	30 rie d'usages 30 communaut Z 30 ie d'usages Z 30 atégories d'	30 30 sindustrie (I) 30 aire et utilité Z 30 récréative (R) Z 30 usages	900 1500 900 publique (P) Z 900

Abrogation de l'article 59

**13.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en abrogeant l'article 59 relatif à la réduction de la largeur d'un terrain desservi situé en tout ou en partie sur la ligne d'une courbe de rue. [La réduction a été déplacée à l'intérieur des tableaux 55.2.A et 56.1.A.]

Ajout de l'article 59.1

- « 59.1.
  Dimension
  minimale pour un
  terrain desservi
  situé en bordure
  d'un lac ou d'un
  cours d'eau
- **14.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en ajoutant, après l'article 59 [abrogé], le nouvel article 59.1 incluant le titre, le texte et le tableau suivants :
- **59.1.** Un terrain desservi situé en tout ou en partie à l'intérieur d'une bande de 25 mètres de profondeur calculée à partir de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau doit respecter les dispositions du tableau 59.1.A.

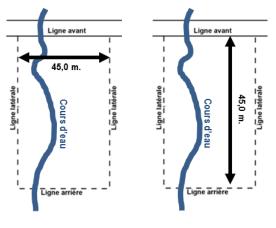
Tableau 59.1.A (faisant partie intégrante de l'article 59.1)

Tableau 59.1.A Dimension minimale pour un terrain desservi situé à l'intérieur d'une bande de 25 mètres de profondeur d'un lac ou d'un cours d'eau

Terrain	Largeur minimale (m)	Profondeur minimale (m)			
Non riverain <sup>1</sup>	Normes inscrites à				
Riverain <sup>2</sup>	la grille des usages et normes ou selon l'article 57.1.	45,0			

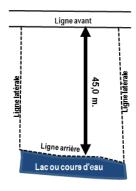
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour un terrain non riverain dont le lit du cours d'eau traverse celui-ci de manière oblique ou perpendiculairement à la largeur du terrain, la dimension minimale de 45,0 mètres peut s'appliquer à la largeur du terrain pour tenir compte de la présence du cours d'eau. Dans ce cas, la profondeur minimale prescrite à la grille des usages et normes ou selon l'article 57.1. s'applique à la profondeur du terrain. [croquis 59.1.A]

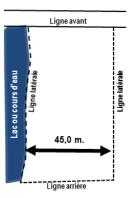
Croquis 59.1.A



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>La profondeur minimale de 45,0 mètres se calcule perpendiculairement à la ou aux lignes de terrain adjacentes à un lac ou un cours d'eau. Dans les cas où le lac ou le cours d'eau sont adjacents à une ligne latérale, la dimension minimale de 45,0 mètres s'applique à la largeur minimale et la profondeur minimale prescrite à la grille des usages et normes ou selon l'article 57.1. s'applique à la profondeur du terrain. [croquis 59.1.B]

## Croquis 59.1.B





**>>** 

Remplacement de l'article 60

« 60. Dimension d'un terrain partiellement ou non desservi

- **15.** L'article 60 faisant partie intégrante du Règlement de lotissement 781-2013 est remplacé par l'article suivant :
- **60.** Un terrain partiellement ou non desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout et utilisé ou destiné à être utilisé par un usage des catégories d'usages habitation (H), commerce (C), industrie (I), communautaire et utilité publique (P) et récréative (R) doit respecter les dimensions minimales prévues au tableau 60.A ou à la grille des usages et normes du Règlement de zonage, l'exigence la plus sévère s'appliquant dans tous les cas.

Un terrain partiellement ou non desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout et utilisé ou destiné à être utilisé par un usage des catégories d'usages agricoles (A), foresterie (F) et aire naturelle (AN) doit respecter les dimensions minimales prévues à la grille des usages et normes du Règlement de zonage. Le terrain doit également respecter la superficie minimale prévue au tableau 60.A dans la mesure où il est occupé ou destiné à être occupé par un bâtiment utilisant de l'eau courante ou rejetant des eaux usées.

Le tableau 60.A inclut des dispositions distinctes pour les terrains situés en tout ou en partie à l'intérieur d'une bande d'une profondeur de 300,0 mètres d'un lac ou de 100,0 mètres d'un cours d'eau, incluant les *terrains riverains* à ces derniers.

Tableau 60.A (faisant partie intégrante de l'article 60)

rabicad oo.A (idisant partic integrante de l'article oo)						
Tableau 60.A Dimension minimale pour un terrain partiellement ou non dessservi						
Terrain		Superficie minimale (m²)	Largeur minimale (m)	Profondeur minimale (m)		
À l'extérieur d'une bande d'une profondeur de 300,0 mètres d'un lac ou de 100,0 mètres d'un cours d'eau						
Non desservi		3 000,0	50,0	35,0		
Partiellement desservi		1 500,0	25,0	35,0		
À l'intérieur d'une bande d'une profondeur de 300,0 mètres d'un lac ou de 100,0 mètres d'un cours d'eau						
Non riverain <sup>1</sup>	Non desservi	4000,0	50,0	75,0		
	Partielle ment desservi	2000,0	25,0	75,0		
Riverain <sup>2</sup>	Non desservi	4000,0	50,0	75,0		
	Partielle ment desservi	2250,0	30,0	75,0		

- <sup>1</sup> Pour un terrain non riverain dont le lit du cours d'eau traverse le terrain de manière oblique ou perpendiculairement à la largeur du terrain, la profondeur minimale de 75,0 mètres peut s'appliquer à la largeur du terrain pour tenir compte de la présence du cours d'eau. Dans ce cas, la largeur minimale prescrite au présent tableau s'applique à la profondeur du terrain.
- La profondeur minimale de 75,0 mètres se calcule perpendiculairement à la ou aux *lignes de terrain* adjacentes à un *lac* ou un *cours d'eau*. Dans les cas où le *lac* ou le *cours d'eau* sont adjacents à une *ligne latérale*, la profondeur minimale de 75,0 mètres s'applique à la *largeur* minimale et la largeur minimale prescrite au présent tableau s'applique à la profondeur du terrain.

»

Abrogation des articles 61, 62, 64 et 65

**16.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en abrogeant les articles 61, 62, 64 et 65 relatifs à la réduction de la largeur d'un terrain partiellement desservi ou non desservi situé en tout ou en partie sur la ligne extérieure ou intérieure d'une courbe. [La réduction a été déplacée à l'intérieur des tableaux 55.2.A et 56.1.A.]

Abrogation du titre de la soussection III

17. Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en abrogeant le titre de la sous-section III concernant les dispositions applicables aux terrains situés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. [Les dispositions ont été intégrées respectivement dans les sous-sections I et II concernant les terrains desservis, partiellement desservis ou non desservis.]

Abrogation de l'article 63

**18.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en abrogeant l'article 63 concernant les dispositions applicables aux terrains situés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. [Les dispositions ont été intégrées respectivement dans l'article 59.1 pour les terrains desservis et l'article 60 pour les terrains partiellement desservis ou non desservis.]

Abrogation de l'article 67

**19.** Le Règlement de lotissement 781-2013 est modifié en abrogeant l'article 67 relatif à la réduction de la largeur d'un terrain adjacent aux routes 132 et 232 situées en tout ou en partie sur la ligne d'une courbe de rue. [La réduction a été déplacée à l'intérieur des tableaux 55.2.A et 56.1.A.]

Entrée en vigueur

**20.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### AVIS DE PRÉSENTATION

### 57-11-2016

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par le conseiller Pierre Chassé qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue du Berry et la rue de Champagne et un emprunt de 112 409 \$.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Jennifer Murray qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement autorisant des travaux de renouvellement des conduites dans les secteurs rue St-Pierre et rue St-Joseph et un emprunt de 7 400 000 \$.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

#### 59-11-2016

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Cécilia Michaud qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement composite modifiant le Règlement de lotissement 781-2013 et certaines définitions contenues au Règlement de zonage 820-2014.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

### ADOPTION DE RÈGLEMENT

#### 979-2016

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter, avec dispense de lecture, le Règlement 979-2016 modifiant le Règlement 157-2004 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, à savoir :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 157-2004 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 4 octobre 2004, le Règlement 157-2004 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 13 mars 2014, le Plan d'urbanisme 819-2014 qui inclut des secteurs de développement prioritaire et futur remplaçant les aires d'urbanisation prioritaire et d'expansion urbaine contenues dans les plans d'urbanisme des anciennes villes et municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les modalités de paiement, les coûts relatifs à la construction de bordures, de trottoirs et la mise en place de l'asphalte doivent faire l'objet d'une lettre de garantie financière lors de l'octroi du contrat et payable l'année suivante;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût moyen de réalisation des travaux d'infrastructures subit une augmentation annuelle mais que le montant prévu au règlement est inchangé depuis 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'avis du conseil, il y a lieu de remplacer les termes aires d'urbanisation prioritaire et expansion urbaine par ceux indiqués au Plan d'urbanisme 819-2014;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du conseil, il y a lieu de modifier les modalités de paiement contenues au règlement afin de prévoir un seul paiement pour l'ensemble des travaux, avant l'octroi du contrat ainsi qu'un ajustement des coûts de construction;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de présentation 56-10-2016 du présent règlement a dûment été donné le 3 octobre 2016.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Modification de l'article 1 « Définitions »

- **1.** L'article 1 « Définition » est modifié de la manière suivante :
- 1° en remplaçant le texte « aire d'expansion urbaine » par le texte suivant : « secteur de développement futur identifié au Plan d'urbanisme 819-2014 »;
- 2° en remplaçant le texte d'« aire d'urbanisation prioritaire » par le texte suivant : « secteur de développement prioritaire identifié au Plan d'urbanisme 819-2014 »;
- 3° en remplaçant le texte « plan d'urbanisme » par le texte suivant : « Plan d'urbanisme 819-2014 adopté par la Ville de Rimouski le 13 mars 2014 et ses modifications ».

Modification de l'article 29 « Signature de la partie 2 de l'entente » 2. L'article 29 est modifié en retirant le texte suivant : « Si le requérant décide de ne pas payer avant le début des travaux, de la manière prévue au paragraphe 3° de l'article 31, la part du coût des travaux à sa charge associée à la construction, s'il y a lieu, des bordures et des trottoirs et à la mise en place de l'asphalte, il doit joindre à cette partie de l'entente une lettre d'intention émise par une institution bancaire ou par une compagnie détenant un permis d'assureur en garantie émis par l'Inspecteur général des institutions financières confirmant que cette institution ou cette compagnie est disposée à émettre une garantie financière sous forme de lettre de garantie irrévocable, valide durant une période d'au moins 365 jours, pour garantir le paiement à la Ville de la part, à la charge du requérant, du coût de ces travaux. »

Modification de l'article 30 « Adoption du règlement d'emprunt » 3. L'article 30 est modifié en retirant le texte suivant : « et après avoir reçu, s'il y a lieu, la lettre d'intention prévue à l'article 29 ».

Modification de l'article 31 « Début des travaux »

**4.** L'article 31 est modifié en abrogeant le paragraphe 4°.

Abrogation de l'article 36 « Bordures, trottoirs et pavage » **5.** L'article 36 est abrogé.

Modification du tableau 38.A « Coût de construction et de modification des infrastructures et équipements municipaux dans une aire d'urbanisation prioritaire »

**6.** Le tableau 38.A faisant partie intégrante de l'article 38 est remplacé par le tableau suivant :

## **TABLEAU 38.A**

COÛT DE CONSTRUCTION ET DE MODIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS UNE AIRE D'URBANISATION PRIORITAIRE

Nature des travaux	Coût par mètre frontage et coût p groupe branchements
Construction d'une rue incluant les bordures, les trottoirs et la mise en place de l'asphalte	
<ul> <li>rue avec infrastructures d'aqueduc et d'égout et éclairage<sup>1</sup></li> </ul>	1 200 \$ <sup>2</sup>
<ul> <li>rue sans infrastructures d'aqueduc et d'égout mais avec éclairage</li> </ul>	n.d.
Abrogée	
Mise en place de l'asphalte uniquement	n.d.
Branchements d'aqueduc et d'égouts (coût par groupe de branchements)	
<ul> <li>une habitation unifamiliale isolée ou bifamiliale isolée</li> </ul>	1 650 \$
<ul> <li>deux habitations unifamiliales jumelées ou</li> </ul>	3 300 \$
bifamiliales jumelées	
<ul> <li>bifamiliales jumelées</li> <li>une habitation multifamiliale isolée de 4 à 8 logements</li> </ul>	3 300 \$
,	3 300 \$ 3 500 \$
<ul> <li>une habitation multifamiliale isolée de 4 à 8 logements</li> <li>un bâtiment à usage mixte (usage résidentiel et usage</li> </ul>	

¹. Poteau de béton lisse avec potence et luminaire (type « Cobra ») ou poteau de béton à agrégats exposés avec luminaire fixé directement sur le poteau (type « Decashield 400 »).

Remplacement de la partie 2 de l'entente contenue à l'annexe III **7.** La partie 2 de l'entente contenue à l'annexe III est remplacée par le document joint à l'annexe I du présent règlement.

Abrogation de l'annexe 5

8. L'annexe V est abrogée.

Entrée en vigueur

**9.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le requérant doit payer comptant, avant le début des travaux de construction ou de modification des infrastructures et des équipements municipaux, l'excédent de coût pour tout luminaire dit « décoratif » d'un coût supérieur au coût de l'un ou l'autre des luminaires décrits à la note <sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> à <sup>6</sup>. abrogées.

# ANNEXE I (article 1)

#### Partie 2



#### **PARTIE 2**

#### ENGAGEMENT DU REQUÉRANT À PAYER LA PART DES COÛTS À SA CHARGE DES TRAVAUX À RÉALISER

#### 7. OBJET

La partie 2 de l'entente traite de la détermination des coûts d'exécution des travaux de construction ou de modification des infrastructures et des équipements municipaux requis pour desservir le développement immobilier que LE REQUÉRANT projette de réaliser ou dont l'exécution doit coïncider avec la mise en oeuvre du projet, de la part de ces coûts à la charge du REQUÉRANT et, enfin, de l'engagement du REQUÉRANT à payer cette part de ces coûts.

#### 8. DÉTERMINATION DES COÛTS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les coûts d'exécution des travaux de construction ou de modification des infrastructures et des équipements municipaux requis pour desservir le projet ou dont l'exécution doit coïncider avec la mise en oeuvre du projet sont les suivants :

a)	construction ou modification des infrastructures et des			\$
	équipements municipaux (incluant la surveillance c travaux) :	des	(coût)	
b)	mise en place des branchements d'aqueduc et d'égouts :			\$
		_	(coût)	
c)	TOTAL:			\$
			(coût)	

Ces coûts incluent les taxes applicables. Ces coûts ont été établis en conformité avec les dispositions en cette matière contenues dans le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*. LE REQUÉRANT reconnaît et accepte, à l'avance, qu'en cours d'exécution, les travaux pourront faire l'objet d'un avis de modification qui pourra entraîner une augmentation ou une diminution des coûts précédemment déterminés.

 ENGAGEMENT DU REQUÉRANT À PAYER LA PART À SA CHARGE DES COÛTS DÉTERMINÉS À L'ARTICLE 8

LE REQUÉRANT s'engage à payer la part à sa charge des coûts déterminés à l'article 8. Conformément à l'article 38 ou 39 du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, cette part est fixée à \$\ \\$ pour les travaux.

LE REQUÉRANT reconnait et accepte, à l'avance, lorsque déterminée en vertu de l'article 39 que la part à sa charge des coûts des travaux pourra augmenter ou diminuer advenant qu'en cours d'exécution, les travaux fassent l'objet d'un avis de modification

LE REQUÉRANT reconnaît et accepte que LA VILLE ne débutera ou ne fera débuter les travaux que si les conditions prévues à l'article 31 du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* ont été respectées.

# 10. INTERPRÉTATION ET EXÉCUTION DE LA PARTIE 2 DE L'ENTENTE L'article 6 de la partie 1 de l'entente s'applique, en l'adaptant, pour l'interprétation et l'exécution de la partie 2 de l'entente. FOI DE QUOI, LES PARTIES ont signé Rimouski le (date) VILLE DE RIMOUSKI (date) Éric Forest, maire (Signature) (date) Monique Sénéchal, greffière LE REQUÉRANT (Signature du requérant) (date)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

(Signature du requérant)

#### 2016-11-995

# PUBLICATION – RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

(date)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville dans le journal L'Avantage du 16 novembre 2016, en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

#### 2016-11-996

# COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exception des demandes de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

## SOUMISSIONS 2016 - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES - LOT B

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le déneigement et le déglaçage de rues – lot B, ouvertes le 26 octobre 2016, à l'exception des soumissions non conformes des firmes Anicet Proulx inc. et Asphalte GMP inc. et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2016-39, pour la période du début du contrat au 15 mai 2017, à de la firme 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.), selon le prix de 7 399 \$ le kilomètre pour un contrat de 156 192,89 \$, taxes en sus.

#### 2016-11-998

# RENOUVELLEMENT DES CONDUITES AVENUE DES PLUVIERS TECQ 2016 – APPROBATION DU PLAN D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'approuver le plan portant le numéro G15-5383 daté de décembre 2015 pour le renouvellement des conduites dans l'avenue des Pluviers (district Pointe-au-Père);
- d'autoriser le responsable de projet en renouvellement des infrastructures à transmettre ce plan et autres documents requis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour approbation;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Rimouski à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux réalisés en vertu de l'autorisation accordée.

#### 2016-11-999

#### **SUBVENTION 2016 – JEUNE CHAMBRE DE RIMOUSKI**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'accorder à la Jeune Chambre de Rimouski une subvention, au montant de 500 \$, à titre de soutien à l'organisation de la 9e édition du Pique-Nique du Père Noël Cogéco qui aura lieu le 27 novembre 2016.

# 60-11-2016

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Marc Parent qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement concernant l'imposition de la taxe d'enlèvement et de gestion des matières résiduelles pour l'année 2017.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

#### 2016-11-1000

#### MANDAT À L'UMQ – ACHAT DE PRODUITS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE SERVICES DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la ville de Rimouski souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat d'assurances de dommages pour une période maximale de cinq ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 0 h 01 minute, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, commençant le 1er janvier 2017;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Donald Bélanger, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski :

- joigne, par les présentes, le programme d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages, à octroyer pour une période maximale de cinq ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 0 h 01 minute;
- autorise le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intitulée «ENTENTE du regroupement avec l'UMQ», relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour une période maximale de cinq ans, commençant le 1er janvier 2017 0 h 01 minute, et de services de consultant et de gestionnaire de risques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- s'engage à respecter les conditions du contrat à intervenir ainsi que les frais de gestion de l'UMQ (1% des primes facturées) et les honoraires du consultant à convenir durant la période de l'entente.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

- a) Le directeur des finances et trésorier dépose, conformément à l'article 105,4 de la Loi sur les cités et villes, de deux (2) états comparatifs, le premier comparant les revenus et les dépenses de l'exercice en cours (réalisations au 30 septembre 2016) avec ceux de l'exercice précédent (réalisations au 30 septembre 2015) pour la même période et le second comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue, et ce, selon les renseignements dont dispose le trésorier (prévision au 31 décembre 2016) et ceux qui ont été prévus au budget (budget original 2016).
- b) Le maire, monsieur Éric Forest, présente son rapport sur la situation financière de la Ville de Rimouski, dans les termes suivants :

Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

À titre de Maire de la Ville de Rimouski, c'est avec plaisir que je vous présente le Rapport sur la situation financière de notre ville. Considérant mon départ prochain de la mairie il s'agit de ma dernière présentation et je précise que les modifications apportées à la législation municipale font en sorte que la présentation de ce rapport, dans sa forme actuelle, ne sera plus requise.

Nous pouvons être fiers des résultats qui reflètent la bonne santé financière de Rimouski.

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les sujets suivants seront présentés brièvement :

- Retour sur les états financiers 2015;
- Rapport de l'auditeur indépendant;
- Programme triennal des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018;
- Indications préliminaires sur les résultats de l'exercice en cours 2016;
- Orientations générales du budget 2017 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

De plus, vous trouverez en annexe un tableau présentant la rémunération et les allocations de dépenses accordées aux élus. Vous pourrez également consulter au bureau du greffe la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ accordés depuis le 6 octobre 2015 jusqu'au 5 octobre 2016 inclusivement.

## Retour sur les états financiers 2015

L'exercice financier 2015 non consolidé de la Ville de Rimouski s'est terminé avec un excédent des revenus sur les dépenses de 5 717 587 \$. Les revenus se sont élevés à 79 450 294 \$ et les dépenses à 73 732 707 \$. Cet écart est attribuable à l'augmentation de nos revenus provenant principalement de la vente des terrains de notre réserve foncière et à l'augmentation de l'assiette fiscale de la ville.

En 2015, 19 632 859 \$ ont été attribués à des dépenses en immobilisations. Parmi les principales réalisations, mentionnons l'ouverture de nouvelles rues pour le développement résidentiel, commercial et industriel, la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'acquisition de terrains et de bâtiments. Des investissements ont également été faits dans les parcs et les équipements de loisirs,

dont le réaménagement de la bibliothèque Lisette-Morin et le remplacement des bandes et baies vitrées au Colisée Financière Sun Life.

Au 31 décembre 2015, le surplus accumulé non affecté s'élevait à 15 136 230 \$, soit une hausse de 4 960 495 \$ par rapport au 31 décembre 2014. Au cours de l'année 2015, nous avons utilisé le surplus pour augmenter le fonds de roulement de 686 000 \$, ce qui nous permet de financer les immobilisations sans emprunter sur les marchés extérieurs.

Au 31 décembre 2015, l'endettement total net à long terme s'élevait à 49 181 397 \$, soit une baisse de 287 360 \$ par rapport au 31 décembre 2014. C'est un résultat très positif car depuis la création de la nouvelle Ville de Rimouski, c'est la deuxième année consécutive que le niveau d'endettement se situe sous le seuil des 50 M\$.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers de la Ville de Rimouski ont été audités par la firme Deloitte. Le rapport de l'auditeur indépendant ne contient aucune réserve et indique que les états financiers consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Rimouski au 31 décembre 2015.

#### Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2016-2017-2018

Le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski contient 93 projets dont les coûts sont estimés à 107 310 700 \$. Les investissements en loisir et vie communautaire occupent la plus grande part de ce programme avec le projet d'un complexe glaces et piscines. Le PTI prévoit également la construction de nouvelles rues et l'aménagement de terrains à des fins de développement résidentiel, commercial ou industriel.

#### Indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours - 2016

Nous prévoyons terminer l'année 2016 avec un excédent des revenus sur les dépenses d'environ 885 574 \$ (1,1 %) sur un budget global de 79 238 176 \$.

Des revenus extraordinaires de l'ordre de 485 000 \$ générés par des droits de mutation, des économies de taux d'intérêt totalisant 220 000 \$ et une mise en application retardée dans la mise en œuvre de certaines réorganisations de services justifient le résiduel du surplus anticipé.

# Orientations générales du budget 2017 et du prochain programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019

Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal confirmera ses priorités en immobilisations pour les années 2017-2018-2019. La construction de nouvelles infrastructures sportives (patinoire, centre aquatique, complexe multisports, etc.) sera un enjeu important du prochain plan triennal. Nous poursuivrons les démarches qui permettront la réalisation de ces projets d'ici 2021. Nous devrons également y inclure d'importants travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie et prévoir la construction de nouvelles rues pour répondre à la demande dans le secteur résidentiel, commercial et industriel.

Nous poursuivrons notre programme de modernisation de nos équipements et véhicules motorisés de même que la mise à niveau de nos bâtiments.

Enfin, comme par les années passées, nous devrons prévoir les crédits nécessaires qui tiennent compte de l'augmentation des coûts reliés à l'indexation des coûts de main-d'œuvre conventionnée et de nos engagements contractuels. Nous devrons également inclure des crédits pour la mise en œuvre du plan d'action résultant de la consultation Rimouski 2020 et pour poursuivre le déploiement de la collecte et du traitement des matières organiques. Enfin, nous poursuivrons nos efforts pour mettre en place le plan de relève de la main-d'œuvre dans la fonction publique municipale.

L'adoption du budget 2017 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019 est prévue le 28 novembre prochain.

#### Conclusion

Dans un contexte où le ralentissement économique, ressenti sur les scènes provinciale et fédérale, vient mettre une certaine pression sur nos investissements futurs, la Ville de Rimouski poursuivra son développement résidentiel et commercial pour répondre aux besoins des Rimouskoises et des Rimouskois, en se dotant des

infrastructures qui nous permettront d'avoir une offre de services adaptée et de demeurer attractifs au Québec

Un de nos enjeux importants est de financer adéquatement nos projets majeurs. L'engagement du nouveau gouvernement fédéral, de doubler ses investissements et de permettre des projets communautaires, changera de façon importante l'aide financière potentielle. De plus, les différents programmes de subventions que le gouvernement provincial a mis en place permettront d'accélérer nos futurs investissements en infrastructures.

Les défis sont importants pour les prochaines années mais il est rassurant de constater que notre situation financière est saine, ce qui est un avantage pour maintenir un effort fiscal acceptable pour les citoyennes et citoyens. Nos gestionnaires et les membres du conseil municipal devront continuer à faire preuve de créativité et maintenir une gestion rigoureuse, afin de répondre adéquatement aux nouvelles responsabilités qui sont constamment dévolues au monde municipal.

Il est à mon avis primordial que les membres du conseil poursuivent leur travail d'équipe, en étroite collaboration avec l'administration municipale, afin d'atteindre les objectifs fixés pour assurer le développement de Rimouski, et ce, dans l'intérêt de la majorité des Rimouskoises et des Rimouskois.

Éric Forest, Maire

#### **Annexes**

#### Traitement des élus municipaux - 2015

#### **VILLE DE RIMOUSKI**

En vertu des règlements numéro 330-2007, 441-2009 et 744-2012

#### Rémunération annuelle de base

Maire 97 761,00 \$
Maire suppléant 3 310,00 \$
Conseillers, conseillères 19 587,00 \$

# Allocation de dépenses versée par la Ville

Les membres du conseil municipal reçoivent une allocation de dépenses égale à 50 % de leur rémunération incluant la prime de maire suppléant jusqu'à concurrence d'un maximum légal de 15 976 \$ en 2015.

## Rémunération et allocation versées par la MRC de Rimouski-Neigette

En plus de la rémunération et de l'allocation versées par la Ville, le maire ou son remplaçant reçoit de cet organisme le traitement suivant :

## Rémunération Allocation

93,56 \$/par réunion 46,78 \$/par réunion

En 2015, le conseil des maires a tenu 17 réunions et le comité administratif 12 réunions pour un total de 29 réunions.

#### VILLE DE RIMOUSKI

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

	Pour la periode du 6 octobre 2013 au 3 octobre 2016		
Nom du fournisseur	Objet	Durée	Montant déclaré
Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques	Cotisation annuelle et achat de fournitures		40 333.43
Performance Rimouski s.e.c.	Frais d'entretien et achat de pièces	*	26 871.12
Performance Rimouski s.e.c.	Achat d'un semoir		17 131.28
Équipements Sigma inc.	Service d'entretien de véhicules et achat de pièces	*	104 264.61
Aon Hewitt	Honoraires professionnels	ļ	38 608.00
Mines Seleine inc.	Achat de chlorure de sodium en vrac	*	456 094.33
Le Centre Routier 1994 inc.	Achat d'un camion 6 roues		74 294.55
Cimota inc.	Ajout au contrat - scellement de fissures dans différentes rues 2015		6 180.00
Cimota inc.	Scellement de fissures dans différentes rues		31 186.97
Buanderie Le Blanchon 9032-9145 Québec Inc.	Service de nettoyage de vêtements et location de salopettes	*	28 196.10
Wolseley Canada inc.	Styrofoam	*	23 312.56
Wolseley Canada inc.	Bornes d'incendie et vannes	*	22 937.51
Wolseley Canada inc.	Fourniture de cuivre, robinets et boites de service	*	38 162.17
Wolseley Canada inc.	Achat d'accessoires en fonte pour vannes, regards et puisard	*	133 497.13
Laboratoire Biologie Aménagement B.S.L. inc.	Service d'un laboratoire - analyse de l'eau potable	*	24 072.30
Laboratoire Biologie Aménagement B.S.L. inc.	Service d'un laboratoire - analyses diverses	-	4 830.11
Librairie Boutique Vénus enr.	Achat de volumes et de vidéocassettes	-	109 830.98
Groupe Coopératif Dynaco	Achat de fournitures et de matériaux	*	41 084.01
GHD Consultants Itée	Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse		41 293.27
GHD Consultants Itée	Avis mod. #1 - Les prés du Saint-Rosaire phase 20	<del> </del>	4 106.05
GHD Consultants Itée	Honoraires professionnels - autres mandats	<del> </del>	11 591.42
Prévention incendie Safety First	Service d'entretien pour les systèmes avertisseurs d'incendie et d'intrusion	*	21 494.58
Prévention incendie Safety First	Achat de fournitures et entretien des équipements	*	9 285.33
Prop Clôtures Itée	Achat de clôture grillagée à mailles et accessoires	<u> </u>	48 427.72
Prop Clôtures Itée	Travaux d'entretien des infrastructures et des bâtiments		37 881.51
Aréo-Feu Itée	Achat de 2 scies à chaîne		10 508.72
Aréo-Feu Itée	Achat de pinces de désincarcération et accessoires		40 833.37
Aréo-Feu Itée Cheminée B.S.L.	Achat d'équipements et de fournitures diverses	2 000	5 476.26 770 159.00
Signalisation de L'Estrie inc.	Travaux de ramonage et inspection des cheminées  Panneaux de signalisation, poteaux et quincaillerie	3 ans	32 522.69
Signalisation de L'Estrie inc.	Achat de fournitures diverses		9 619.96
Techno Feu inc.	Achat de pièces et entretien divers	<b>†</b>	33 541.44
ACCEO Solutions inc.	Contrat d'entretien de logiciels municipaux		30 221.69
SAAQ	Frais d'immatriculation des véhicules et service de communication de renseignements		151 072.15
Le Club Papetier	Achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements informatiques	*	112 430.53
Le Club Papetier	Achat de micro-ordinateur et portables		55 144.44
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Travaux d'aménagement et de drainage - Parc Dominique-Savio		7 875.79
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Achat d'une génératrice		16 164.04
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Service de location de machinerie	*	86 438.17
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égout		72 895.00
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Avis de mod. #1 - Extension des services - rue des Morilles	-	8 239.93
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Avis de mod. #1 - Renouvellement des conduites 2015	ļ	24 252.70
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier	ļ	497 066.82
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016		1 727 194.40
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Extension de services rues Frédéric-Boucher et Lazarre Marceau	ļ	296 043.38
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Remplacement de ponceaux chemin St-Léon et rue Clergil	-	129 112.91
Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée	Divers autres travaux	ļ	5 089.14
Gervais Dubé inc.	Extension de services - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse		2 176 317.83
Laurentide re/sources inc.	Service de récupération et de transport des résidus domestiques dangereux RDD  Ajout au contrat 2015 - service de récupération et de transport des résidus	*	35 383.56
Laurentide re/sources inc.	domestiques dangereux (RDD)	*	6 100.00
Desjardins assurances collectives	Renouvellement assurances collectives - année 2016	-	1 612 964.65
Groupe de Sécurité Garda s.e.n.c.	Services de signaleurs - ajout au contrat	*	19 825.00
Groupe de Sécurité Garda s.e.n.c.	Divers services de signaleurs	ļ	7 719.61
Asphalte G.M.P. inc.	Service de location de machinerie	*	54 289.13
Asphalte G.M.P. inc.	Service de transport de neige	*	30 120.27
Banville et Coulombe inc.	Aménagement extérieur - Parc de la gare	<b> </b>	666 855.00
Banville et Coulombe inc.	Achat de pierre concassée	*	171 592.02
Banville et Coulombe inc.	Service de location de machinerie et achats divers	*	148 266.38
Béton Provincial Itée	Achat de béton mélangé	*	357 399.79
Béton Provincial Itée	Travaux d'entretien des bâtiments et des infrastructures	-	18 057.99
Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac	Achat d'une camionnette	+	35 669.84
Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac	Service d'entretien des véhicules et achat de pièces	<del> </del>	17 704.13
Commission Scolaire des Phares	Utilisation de la piscine Pierre-Harvey	-	166 476.90
Commission Scolaire des Phares	Frais de formation et achat divers	-	13 634.65
Tessier Récréo-Parc inc.	Achat de fibre de bois en vrac	*	31 250.22
Tessier Récréo-Parc inc.	Achat de mobiliers extérieurs pour parcs	-	111 055.12
Tessier Récréo-Parc inc.	Achat de diverses fournitures	ļ	1 711.06
Réal Huot inc.	Achat de tuyaux et raccords cpv pour égouts	*	18 432.93
Réal Huot inc.	Achat de conduites et raccords pour canalisations	*	15 552.66
Réal Huot inc.	Achat d'accessoires en fonte pour vannes, regards et puisard	*	133 494.83

#### Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

	Pour la période du 6 octobre 2015 au 5 octobre 2016		
No. of the formation of the same	Object	_ ,	Montant
Nom du fournisseur  164019 Canada inc. (Déneigement N.C.)	Objet	Durée	déclaré
164019 Canada Inc. (Deneigement N.C.)	Déneigement des stationnements - lots 8,9 et 10	3 ans	140 877.20
164019 Canada inc. (Déneigement N.C.)	Service de transport de lixiviat	*	76 228.43
164019 Canada inc. (Déneigement N.C.)	Service de location niveleuse - ajout au contrat	*	36 072.00
164019 Canada inc. (Déneigement N.C.)	Sable classe A - zone C	*	810.76
164019 Canada inc. (Déneigement N.C.)	Achat de pierre concassée	-	83 721.92
164019 Canada inc. (Déneigement N.C.)	Service de location de machinerie		65 928.30
164019 Canada inc. (Déneigement N.C.) 2945-2737 Québec inc.	Service de transport de neige Service de location de machinerie	*	2 559.19 73 620.84
Deschênes & fils Itée	Achat de pièces de réparation et de fournitures	*	163 240.59
Deschênes & fils Itée	Achat de poteaux de béton armé centrifugé	*	47 398.44
Les Électriciens Desjardins	Divers travaux d'entretien de bâtiments		48 602.96
Dickner inc.	Achat de produits d'entretien, d'équipements et location d'équipements	*	148 125.87
J.M. Turcotte Itée	Achat de conduites, regards et puisards préfabriqués en béton armé	*	34 662.30
BFL Canada risques et assurances inc.	Renouvellement du porte-feuille d'assurances de dommages		235 710.32
BFL Canada risques et assurances inc.	Renouvellement assurance responsabilité - pistes rouli-roulant et parcs de BMX		1 164.73
BFL Canada risques et assurances inc.	Assurance responsabilité - organismes sans but lucratif		11 537.47
Hydro-Québec	Services publics - électricité et frais reliés au déplacement d'utilités publiques		3 303 606.71
WSP Canada inc.	Avis de mod. #1 - Honoraires professionnels - Construction des cellules 8 et 9		31 618.13
WSP Canada inc.	Honoraires professionnels		19 834.19
Matériaux B.G.B. Itée	Achat de matériaux et de fournitures diverses	*	30 205.94
Les Pavages Laurentiens , division de Sintra inc.	Achat d'enrobé bitumineux	*	336 783.62
Les Pavages Laurentiens , division de Sintra inc.	Contrat de rapiécage en enrobé bitumineux	*	383 372.64
Les Pavages Laurentiens , division de Sintra inc.	Achat de diverses fournitures		923.71
Pitney Bowes télérecharge	Frais d'affranchissement postaux		91 980.00
PitneyWorks	Achat de diverses fournitures		1 165.13
Rimouski Scie à chaîne (1987) inc.	Achat d'une motoneige		22 069.45
Mini-Mécanik 1990 inc.	Achat de pièces et de fournitures		22 804.36
PPG Revêtements architecturaux inc.	Achat de peinture et autres fournitures connexes	*	46 472.84
EnGlobe Corp.	Évaluation environnementale de site phase 1 - lot 2 - Divers édifices		127 988.23
EnGlobe Corp.	Avis mod. #1 - Honoraires professionnels - Les prés du Saint-Rosaire phase 19		3 638.04
EnGlobe Corp.	Honoraires professionnels - Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante		36 108.61
EnGlobe Corp.	Honoraires professionnels - Renouvellements des conduites et divers travaux		53 227.68
Wesco Distribution Canada LP	Achat de fûts, luminaires, poteaux en béton armé, bollards et accessoires	*	240 112.40
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016		5 918 471.00
Ministre des Finances	Services de cadets de la sûreté du Québec		10 000.00
Ministre des Finances	Redevances pour l'élimination des matières résiduelles		766 535.38
Société Canadienne des Postes	Frais d'affranchissement postaux et frais de distribution		39 230.55
Union des Municipalités du Québec	Renouvellement d'adhésion		41 194.25
Union des Municipalités du Québec	Frais d'inscription aux assises annuelles de l'UMQ et frais de formation		13 306.57
Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l.	Honoraires professionnels		100 396.99
Centre Commercial de Rimouski inc.	Achat de terrains		4 386 296.25
Guy Mercier excavation	Service de location de machinerie	*	70 374.27
Allen Entrepreneur Général inc.	Installation de 2 surpresseurs d'air aux étangs aérés de Rimouski-Est		108 260.46
Services aux petits animaux de Rimouski	Service cueillette, contrôle, protection et disposition des petits animaux	2 ans	103 477.50
J.Y.Voghel inc.	Achat d'un compacteur à déchets usagé	*	344 120.18
J.Y.Voghel inc.	Service de location d'un compacteur à déchets		41 046.09
Anicet Prouly inc	Service de déneigement et déglaçage des rues - Lot C		408 046.28
Anicet Proulx inc. Anicet Proulx inc.	Service de déneigement et déglaçage de rues - Lot A Service de location de machinerie	*	174 876.98 80 657.88
Ultramar Ltée CST Canada Co.	Achat d'essence et d'huile à chauffage	*	80 657.88 860 783.34
Construction BCK inc.	Achat et installation de glissières de sécurité		21 006.80
Construction BCK inc.	Service de location de machinerie	*	9 201.15
Eckler Associés Itée	Honoraires professionnels		41 502.52
Marcel Dionne et fils inc.	Achat de chlore, d'arbres, de fleurs et de fournitures diverses	*	25 828.13
Donald McCormick & Richard McCormick	Achat de terrains		842 620.80
Duncan McCormick & Françoise Cyr	Achat de terrains		38 900.00
Remorquage Provincial Jacques D'Anjou inc.	Services de remorquage	*	25 852.68
Groupe Permacon	Achat de bordures préfabriquées en béton	*	145 868.78
Martin & Levesque inc.	Achat de vêtements pour le service de sécurité incendie	*	34 043.92
Couvre-Planchers Fillion	Frais d'entretien dans divers bâtiments	ļ	25 949.42
SMVR 2 Visions	Achat et installation plate-forme élévatrice - Bibliothèque Pascal-Parent	ļ	28 947.75
SMVR 2 Visions	Service d'entretien et de réparation de véhicules	ļ	8 055.12
Gagnon Image inc.	Achat de fournitures publicitaires et de matériel divers	ļ	32 254.34
Librairie L'Alphabet	Achat de volumes	-	157 446.20
PG Solutions inc.	Ajout de modules complémentaire - Accèscité finances	-	64 726.35
PG Solutions inc.	Contrats de soutien technique - ajout de modules	3 ans	
PG Solutions inc.	Contrat d'entretien et de soutien des applications - PG Solutions inc.	-	337 129.45
PG Solutions inc.	Achat de serveurs et d'accessoires		35 823.79
PG Solutions inc.	Frais de formation et entretien de systèmes	<del> </del>	3 638.70
Les Constructions Paul Morneau	Construction d'un bâtiment de service à la piscine Nazareth	<u>.                                    </u>	535 783.50

#### Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

Electroméga Itée Aménagements Pouce Vert Aménagements Pouce Vert Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc. Les Aménagements Lamontagne inc.	Objet  Achat de matériel et de fournitures diverses  Service de sarclage et désherbage à différents parcs de la Ville  Divers travaux d'entretien  Honoraires professionnels  Surveillance lieu d'enfouissement technique  Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier  Divers autres services de surveillance  Service de nettoyage de toilettes chimiques	Durée *	Montant déclaré 39 441.91 59 344.31 2 924.98 49 212.43 158 320.58
Électroméga Itée Aménagements Pouce Vert Aménagements Pouce Vert Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Éguipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Service de sarclage et désherbage à différents parcs de la Ville  Divers travaux d'entretien  Honoraires professionnels  Surveillance lieu d'enfouissement technique  Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier  Divers autres services de surveillance	*	39 441.91 59 344.31 2 924.98 49 212.43 158 320.58
Aménagements Pouce Vert Aménagements Pouce Vert Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Service de sarclage et désherbage à différents parcs de la Ville Divers travaux d'entretien Honoraires professionnels Surveillance lieu d'enfouissement technique Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier Divers autres services de surveillance		59 344.31 2 924.98 49 212.43 158 320.58
Aménagements Pouce Vert Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Divers travaux d'entretien  Honoraires professionnels  Surveillance lieu d'enfouissement technique  Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier  Divers autres services de surveillance		2 924.98 49 212.43 158 320.58
Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Honoraires professionnels  Surveillance lieu d'enfouissement technique  Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier  Divers autres services de surveillance	*	49 212.43 158 320.58
Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Surveillance lieu d'enfouissement technique Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier Divers autres services de surveillance	*	158 320.58
Sécurité B.S.L. Itée Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Service de contrôle des infractions en matière de stationnement et d'huissier audiencier Divers autres services de surveillance	*	
Sécurité B.S.L. Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Divers autres services de surveillance	*	92 312.42
Équipements Sanitaires G.G Itée Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.			
Équipements Sanitaires G.G Itée Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.	Service de nettoyage de toilettes chimiques		5 397.84
Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc.		*	30 478.15
	Service de transport de conteneurs, location de toilettes et autres fournitures	*	36 980.01
Les Aménagements Lamontagne inc.	Honoraires professionnels		27 490.53
	Service d'entretien d'espaces de verdure	3 ans	75 363.57
Les Aménagements Lamontagne inc.	Achat et épandage de chlorure liquide pour abat-poussière		56 326.25
Les Aménagements Lamontagne inc.	Achat de fournitures diverses		367.92
Rimouski Électrique inc.	Services d'électriciens et location de machinerie	*	76 992.24
Martech Signalisation inc.	Achat de panneaux de signalisation, poteaux et quincaillerie	*	40 907.43
Centre du camion Denis inc.	Frais d'entretien des véhicules et achat de pièces		136 025.70
Envirotoit Plus inc.	Travaux de restauration de la toiture métallique du 187, av. de la Cathédrale		37 004.70
Macpek inc.	Achat de pièces et de fournitures diverses	*	30 608.19
Les Entreprises Jerry Thériault inc.	Service de location d'un camion lance-pierre	*	59 499.56
J.A. Larue inc.	Achat de pièces d'équipements et de fournitures	*	33 353.81
Carrefour du Camion RDL	Camion automatique diesel		106 754.29
Multi Pression L.C. inc.	Achat d'une dégeleuse neuve avec équipement et remorque		48 535.55
Les Bois Bel-Air inc.		3 ans	133 014.09
Métalium inc.	Achat de pièces, de fournitures et d'équipements		25 193.34
Armoires Perreault inc.	Divers travaux dans les bâtiments et achat de mobiliers		25 965.22
Signalisation B.S.L. inc.	Service de signaleurs	*	33 030.02
2644-8878 Québec inc. (Sécurité Médic enr.)	Achat de vêtements et équipements de protection	*	128 331.14
Gaudreau Environnement inc.	Travaux de broyage de bois et branches à l'écocentre		21 844.10
Gaudreau Environnement inc.	Frais de livraison, achat de conteneurs et autres services		26 041.52
Eguiparc Manufacturier d'Éguipements de Parc inc.	Achat de mobilier extérieur pour parcs	*	73 016.02
Eguiparc Manufacturier d'Équipements de Parc inc.	Achat de fournitures diverses		1 651.04
2434-6983 Québec inc. (DCB sable et gravier)	Travaux de concassage de béton		24 460.93
2434-6983 Québec inc. (DCB sable et gravier)	Achat de pierre concassée	*	51 404.75
2434-6983 Québec inc. (DCB sable et gravier)	Achat de sable classe A	*	11 020.35
2434-6983 Québec inc. (DCB sable et gravier)	Service de location de machinerie et achat de fournitures	*	19 000.81
Équipements incendie C.M.P. Mayer inc.	Achat d'un bateau de sauvetage		50 847.69
Équipements incendie C.M.P. Mayer inc.	Achat de lances et accessoires pour le service incendie	*	20 224.12
Équipements incendie C.M.P. Mayer inc.	Achat de fournitures diverses		3 912.60
Camec (mécanique du bâtiment) inc.	Réaménagement à la bliothèque Lisette-Morin		21 918.37
Camec (mécanique du bâtiment) inc.	Divers autres travaux dans les bâtiments		12 939.58
Sani-Manic inc.	Service de location de machinerie et autres fournitures	*	30 252.44
Équipemenmts Plannord Itée	Achat de pièces, de fournitures et d'équipements		25 386.45
Centre Techno Pneu inc.	Service de rechapage de pneus à chaud et à froid et achat de pneus	*	
Zigraph	Conception, graphisme et impression du journal municipal		65 134.09 27 152.96
	Impression de publications municipales et achat de fournitures		5 920.44
Zigraph Motion Canada	Service d'entretien et achat de pièces		29 976.24
		*	
Le Groupe Réjean Claveau Itée	Service de location de machinerie		219 882.92 49 920.09
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) Rimouski Nissan inc.	Achat d'un fourgon commercial Achat d'un véhicule électrique		49 920.09 26 686.82
Rimouski Nissan inc.	Achat de diverses fournitures		1 643.19
Rimouski Nissan inc. Ferme B.M.P. inc.	Acriat de diverses rournitures Service d'entretien d'espaces de verdure	3 ans	514 863.37
Ferme B.M.P. inc.	Travaux d'effarouchement des goélands et ramassage de papier au L.E.T.	3 al IS	58 136.02
		*	
Ferme B.M.P. inc. Ferme B.M.P. inc.	Réparation de pavés unis, bordures et murets - divers emplacements	*	58 191.27
	Ajout au contrat - réparation de pavés unis, bordures et murets - divers emplacements	*	11 200.00
Ferme B.M.P. inc.	Fourniture et pose de gazon standard en plaques	*	26 674.20
Ferme B.M.P. inc. Ferme B.M.P. inc.	Ajout au contrat- fourniture et pose de gazon standard en plaques  Achat de fournitures et travaux divers		17 000.00 22 810.69
Ferme B.M.P. Inc. Les Distributions Claude Côté inc.	Achat de roumitures et travaux divers  Achat de pneus nylon, polyester, fibre de verre et ceinturés d'acier	*	55 301.07
Les Distributions Claude Cote inc.  Kalitec Signalisation		*	
Names Signalisation	Achat de diverses fournitures  Achat de fournitures de radios et d'accessoires	*	49 565.62
	Achat de fournitures, de radios et d'accessoires	5 ans	33 069.64 105 806 95
Télécommunication de l'Est inc.	Services de téléavertisseurs nous sécurité incendie	U allS	105 806.95
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée			AE 10E 00
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée	Achat d'équipement pour sécurité incendie		
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée	Achat d'équipement pour sécurité incendie Achat de fournitures et réparation d'équipements		8 051.87
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc.	Achat d'équipement pour sécurité incendie Achat de fournitures et réparation d'équipements Construction de kiosques en bois - marché public		8 051.87 211 462.02
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc.	Achat d'équipement pour sécurité incendie  Achat de fournitures et réparation d'équipements  Construction de kiosques en bois - marché public  Travaux de menuiserie pour le remplacement de portes et fenêtres - divers bâtiments.		8 051.87 211 462.02 82 623.33
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc.	Achat d'équipement pour sécurité incendie  Achat de fournitures et réparation d'équipements  Construction de kiosques en bois - marché public  Travaux de menuiserie pour le remplacement de portes et fenêtres - divers bâtiments  Divers autres travaux bâtiments		8 051.87 211 462.02 82 623.33 10 659.90
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Centrap inc.	Achat d'équipement pour sécurité incendie  Achat de foumitures et réparation d'équipements  Construction de kiosques en bois - marché public  Travaux de menuiserie pour le remplacement de portes et fenêtres - divers bâtiments  Divers autres travaux bâtiments  Service de conciergerie		45 165.80 8 051.87 211 462.02 82 623.33 10 659.90 144 090.97
Télécommunication de l'Est inc. Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Électronique Mercier Itée Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc. Les Constructions G.H.M. de Rimouski inc.	Achat d'équipement pour sécurité incendie  Achat de fournitures et réparation d'équipements  Construction de kiosques en bois - marché public  Travaux de menuiserie pour le remplacement de portes et fenêtres - divers bâtiments  Divers autres travaux bâtiments		8 051.87 211 462.02 82 623.33 10 659.90

#### Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

	Pour la période du 6 octobre 2015 au 5 octobre 2016		
			Montant
Nom du fournisseur	Objet	Durée	déclaré
Plomberie Robert Deschênes	Service d'un plombier	*	33 727.96
Lumen Div. de Sonepar Distribution inc.	Achat de luminaires, lampes de rues et diverses fournitures	*	68 302.90
Multi-Soudures	Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces	-	47 875.37
Rona inc.	Achat de matériaux et de fournitures	*	30 301.23
Reliure Travaction (1991) inc.	Service de reliure de documents - Bibliothèque municipale	$\vdash$	32 248.94
Clinique de Carrosserie 54 (Bic) inc.	Travaux de peinture - divers équipements		24 144.75
Clinique de Carrosserie 54 (Bic) inc.	Divers travaux de peinture		9 719.87
Coop de Travail SEMPI Coop de Travail SEMPI	Service de conciergerie  Divers travaux d'entretien de bâtiments		161 620.28 3 248.06
Les Produits Sanitaires Lépine inc.	Achat de produits d'entretien sanitaire	*	44 041.43
Les Industries McAsphalt Itée	Achat de bitume fluidifié		46 215.35
Médias Transcontinental s.e.n.c.	Annonces dans les journaux et production de publications municipales		164 012.32
Régulvar inc.	Travaux de régulation - divers bâtiments		57 843.93
Régulvar inc.	Divers travaux d'entretien des bâtiments		26 983.85
Pépinière Abbotsford inc.	Fourniture d'arbres d'ornements		49 927.89
Pépinière Abbotsford inc.	Achat de fournitures diverses		1 155.50
Gestion Robin St-Gelais inc.	Honoraires professionnels		28 753.23
Réfrigération Air C	Service d'un frigoriste	*	11 168.67
Réfrigération Air C	Divers travaux d'entretien des bâtiments		18 800.88
Construction B.M.L Division de Sintra inc.	Avis de mod. #1 - Les prés du St-Rosaire - phase 20		29 088.68
Construction B.M.L Division de Sintra inc.	Travaux d'ajustement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts - rue Alcide-C.Horth		343 933.98
Nella Distribution Itée	Achat de compteur d'eau et autres fournitures		25 064.56
Canadien National	Travaux de réfection du passage à niveau - rue St-Louis		109 818.11
Canadien National	Renouvellement de baux		1 609.65
Canadien National	Travaux de réfection du passage à niveau - avenue de la Cathédrale		132 796.13
Canadien National	Entretien des systèmes de passage à niveau		82 530.55
Normand Proulx	Service de location de machinerie	*	39 354.61
Gestion U.S.D. inc.	Achat d'équipements	*	43 212.76
Groupe JLD Lague	Achat de pièces et d'équipements		30 419.07
Automation D'Amours	Fourniture et installation d'enregistreurs électroniques de débordements d'eaux usées	*	186 655.01
Automation D'Amours	Achat de fournitures diverses		5 353.52
Robitaille Équipement inc.	Achat de lames de charrues à neige, niveleuses, souffleuses et sabots	*	55 879.57
Robitaille Équipement inc.	Achat de pièces de réparation		2 241.44
G Communication Marketing	Répertoire des ressources en loisirs et culture	ļ	13 457.82
G Communication Marketing	Impression de publications municipales et achat de fournitures		12 352.61
Avizo Experts - Conseil	Honoraires professionnels	-	38 148.71
Déneigement G.C. inc.	Service de déneigement et déglaçage de rue Lot D	ļ	117 400.63
	Travaux de correction par planage à froid et revêtement en enrobé bitumineux		
Pavage Rimouski - div. de Les Entreprises Mont Sterling inc.	préparé à chaud dans différentes rues		2 034 052.04
Pavage Rimouski - div. de Les Entreprises Mont Sterling inc.  Canac	préparé à chaud dans différentes rues  Achat de matériel et de fournitures diverses		2 034 052.04 39 389.27
		*	
Canac	Achat de matériel et de fournitures diverses	*	39 389.27
Canac Canac	Achat de matériel et de fournitures diverses Achat de fertilisants et de matériel horticole	*	39 389.27 25 028.42
Canac Canac D.F.L. Construction inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9.232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Ql inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9.232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016  Honoraires professionnels - autres mandats	*	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Avocats BSL inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Curse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Honoraires professionnels  Peintur à signalisation pour marquage des routes et stationnements  Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech QLinc. Tetra Tech QLinc. Tetra Tech QLinc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements  Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life  Conception, graphisme et impression de journal	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech inc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements  Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life  Conception, graphisme et impression de journal  Impression de publications et achat de fournitures	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc.  D.F.L. Construction inc.  9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements  Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life  Conception, graphisme et impression de journal  Impression de publications et achat de fournitures  Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74
Canac Canac D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Tetra Tech Qlinc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements  Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life  Conception, graphisme et impression de journal  Impression de publications et achat de fournitures  Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces  Honoraires professionnels	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74 74 388.77
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc.  D.F.L. Construction inc.  9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l Les Consultants Coulombe, Juneau et ass. inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses  Achat de fertilisants et de matériel horticole  Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy  Restauration et relocalisation du monument des Braves  Divers travaux bâtiments  Réfection du revêtement de plancher - Colisée  Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain  Divers travaux - bâtiments  Service de transport de neige  Service de location de machinerie  Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines  Honoraires professionnels  Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier  Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels - autres mandats  Honoraires professionnels  Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements  Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life  Conception, graphisme et impression de journal  Impression de publications et achat de fournitures  Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces  Honoraires professionnels	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74 74 388.77 27 943.57 148 145.29 131 554.40
Canac Canac D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l Les Consultants Coulombe, Juneau et ass. inc. Installation Jeux-Tec inc. Équipement Joe Johnson inc. Rimouski Mitsubishi	Achat de matériel et de fournitures diverses Achat de fertilisants et de matériel horticole Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy Restauration et relocalisation du monument des Braves Divers travaux bâtiments Réfection du revêtement de plancher - Colisée Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain Divers travaux - bâtiments Service de transport de neige Service de location de machinerie Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines Honoraires professionnels Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse Honoraires professionnels - autres mandats Honoraires professionnels - autres mandats Honoraires professionnels Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Conception, graphisme et impression de fournitures Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces Honoraires professionnels Démolition bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat véhicule utilitaire sport	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74 74 388.77 27 943.57 148 145.29 131 554.40 30 543.62
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc.  D.F.L. Construction inc.  9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l Les Consultants Coulombe, Juneau et ass. inc. Installation Jeux-Tec inc. Équipement Joe Johnson inc. Rimouski Mitsubishi Rimouski Mitsubishi	Achat de matériel et de fournitures diverses Achat de fertilisants et de matériel horticole Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy Restauration et relocalisation du monument des Braves Divers travaux bâtiments Réfection du revêtement de plancher - Colisée Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain Divers travaux - bâtiments Service de transport de neige Service de location de machinerie Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines Honoraires professionnels Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016 Honoraires professionnels - autres mandats Honoraires professionnels Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Conception, graphisme et impression de journal Impression de publications et achat de fournitures Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces Honoraires professionnels Démolition bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat véhicule utilitaire sport Achat de pièces et autres fournitures		39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74 74 388.77 27 943.57 148 145.29 131 554.40 30 543.62 702.20
Canac Canac D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc. D.F.L. Construction inc.  D.F.L. Construction inc.  9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Tetra Tech Ql inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l Les Consultants Coulombe, Juneau et ass. inc. Installation Jeux-Tec inc. Équipement Joe Johnson inc. Rimouski Mitsubishi Rimouski Mitsubishi Rimouski Mitsubishi Rimouski Mitsubishi Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.	Achat de matériel et de fournitures diverses Achat de fertilisants et de matériel horticole Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy Restauration et relocalisation du monument des Braves Divers travaux bâtiments Réfection du revêtement de plancher - Colisée Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain Divers travaux - bâtiments Service de transport de neige Service de location de machinerie Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines Honoraires professionnels - Piscines de pompage du Quai et Laurier Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016 Honoraires professionnels - autres mandats Honoraires professionnels Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Conception, graphisme et impression de journal Impression de publications et achat de fournitures Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces Honoraires professionnels Démolition bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat de pièces et autres fournitures Achat de fleurs annuelles	•	39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74 74 388.77 27 943.57 148 145.29 131 554.40 30 543.62 702.20 26 944.60
Canac Canac D.F.L. Construction inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. 9232-4268 Québec inc. Transport et excavation Patt Chabot Transport et excavation Patt Chabot Consortium H2O Architecture LGT inc. Tetra Tech Ol inc. Tetra Tech Ol inc. Tetra Tech Ql inc. Avocats BSL inc. Lignco Sigma inc. Distribution Sports Loisirs Installation Zigraph enr. Zigraph enr. Pièces de camions BSL inc. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l Les Consultants Coulombe, Juneau et ass. inc. Installation Jeux-Tec inc. Équipement Joe Johnson inc. Rimouski Mitsubishi Rimouski Mitsubishi	Achat de matériel et de fournitures diverses Achat de fertilisants et de matériel horticole Réfection de l'escalier de béton - Centre Communautaire Curé Soucy Restauration et relocalisation du monument des Braves Divers travaux bâtiments Réfection du revêtement de plancher - Colisée Réfection du revêtement de plancher - piscine Saint-Germain Divers travaux - bâtiments Service de transport de neige Service de location de machinerie Honoraires professionnels - Construction du complexe glaces et piscines Honoraires professionnels Avis de mod. #1 - Remplacement des postes de pompage du Quai et Laurier Honoraires professionnels - rues des Fleurs, de la Grande-Ourse et de la Petite-Ourse Honoraires professionnels - renouvellement des conduites et divers travaux TECQ 2016 Honoraires professionnels - autres mandats Honoraires professionnels Peinture à signalisation pour marquage des routes et stationnements Remplacement des bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Conception, graphisme et impression de journal Impression de publications et achat de fournitures Frais d'entretien de véhicules, machinerie, équipements et achat de pièces Honoraires professionnels Démolition bancs (sièges) - Colisée Financière Sun Life Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat d'un recycleur d'asphalte mobile Achat véhicule utilitaire sport Achat de pièces et autres fournitures		39 389.27 25 028.42 13 452.08 27 950.42 1 318.91 18 021.41 24 000.00 14 199.42 36 247.99 8 557.58 1 663 688.25 40 948.15 6 772.03 39 683.62 68 553.84 89 853.53 30 568.16 87 997.85 665 475.96 27 152.96 42 948.03 33 059.74 74 388.77 27 943.57 148 145.29 131 554.40 30 543.62 702.20

	Pour la période du 6 octobre 2015 au 5 octobre 2016		
Nom du fournisseur	Objet	Durée	Montant déclaré
Autobus La Québécoise (1997) inc.	Desserte par minibus urbains du service de transport en commun sur le territoire de la Ville de Rimouski	5 ans	3 984 228.68
Conteneurs KRT inc.	Travaux de broyage de bois (CRD) et branches à l'Écocentre	*	82 696.98
Navenco Marine inc.	Achat d'un bateau en aluminium avec rampe de déchargement		89 680.50
Géolocation SPRCP inc.	Production d'une orthophoto numérique		71 859.38
Multi Quai	Achat d'un quai flottant et accessoires		25 406.86
Multi Quai	Achat de fournitures diverses		1 207.24
Construction Béton 4 saisons (9125-5455 Québec inc.)	Travaux revêtement de plancher des gradins - Colisée Financière Sun Life		145 155.94
Libertévision Inc.	Remplacements des 4 écrans sur tableau indicateur - Colisée Financière Sun Life		132 546.63
Construction & expertise PG inc.	Réfection de l'écluse Price		538 657.88
2949-4747 Québec inc.	Achat d'un bateau de sauvetage nautique pour service de sécurité incendie		79 896.13
2949-4747 Québec inc.	Achat de fournitures et d'équipements		4 140.35
Action Progex inc.	Renouvellement des conduites - avenue des Pluviers		794 607.98
9081-0060 Québec inc. (Fourgona Élite)	Caisse fourgon en aluminium et engin élévateur		258 590.27
AUTRES ENTENTES INTERVENUES			
La Ville de Rimouski a également renouvelé des ente	entes avec différents organismes durant la période visée dont notamment:		
La Société des transports de Rimouski, La Corporat	ion d'aménagement des espaces verts, Les grandes fêtes du St-Laurent,		
La Société Rimouskoise du Patrimoine, La Société d	de diffusion de spectacles de Rimouski (activités de diffusion)		
La Société de Promotion Économique de Rimouski,	Le Carroussel International du Film de Rimouski, L'Office Municipal		
d'Habitation de Rimouski, Le Festi Jazz International	de Rimouski et la Coopérative de Solidarité Paradis.		
*Contrat à taux unitaire. Le montant a été établi, suiva	ant le cas, selon des quantités estimatives		
requises annuellement ou la consommation.			

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, monsieur Donald Bélanger, rend hommage au maire au nom des membres du conseil dans le cadre de sa nomination à titre de Sénateur au Parlement du Canada.

Monsieur Benoît Collette dépose une résolution du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski concernant la transition énergétique et le développement des hydrocarbures.

Monsieur le maire répond aux questions qui lui sont adressées par des citoyens présents.

Monsieur le maire fait le bilan de son mandat au sein du conseil municipal.

# LEVÉE DE LA SÉANCE

Après	avoir t	traité	tous	les	sujets	àΙ	'ordre	du jour,	monsieur	le	maire	lève	la	séance	a
22 h 1	7.														

Maire	Greffier par intérim de la Ville